



ANS D'ACTION

Panorama de la syndicalisation du personnel enseignant au Canada
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

TABLE DES MATIÈRES

● Abréviations	1
● Frise chronologique de l'action syndicale en éducation	2 - 3
● Introduction	4 - 5
● Terre-Neuve-et-Labrador	6 - 8
● Nouvelle-Écosse	9 - 11
● Île-du-Prince-Édouard	12 - 13
● Nouveau-Brunswick	14 - 15
● Québec.....	16 - 21
● Ontario	22 - 31
● Manitoba	32 - 35
● Saskatchewan	36 - 37
● Alberta	38 - 40
● Colombie-Britannique	41 - 47
● Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut.....	48 - 49
● Littérature citée	50
● Références	53

ABRÉVIATIONS

AEFO	Association des enseignantes et des enseignants franco ontariens		FEESO	Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (devenue OSSTF/FEESO)	
AETNO	Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest		FES	Fédération des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan	
APEP	Association provinciale des enseignantes et enseignants protestants		MTS	The Manitoba Teachers' Society	
ATA	The Alberta Teachers' Association		NBTA	New Brunswick Teachers' Association	
BCPSEA	British Columbia Public School Employers' Association		NLTA	Newfoundland and Labrador Teachers' Association	
CEQ	Corporation des enseignants du Québec		NSTU	Nova Scotia Teachers Union	
CSQ	Centrale des syndicats du Québec		OECTA	Ontario English Catholic Teachers' Association	
FAEO	Fédération des associations des enseignantes de l'Ontario (devenue FEEO)		OPSMTF	Ontario Public School Men Teachers' Federation (devenue FEEO)	
FCE	Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (devenue CTF/FCE)		PACT	Provincial Association of Catholic Teachers	
FECB	Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique		PEITF	Prince Edward Island Teachers' Federation	
FEEO	Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario				

FRISE CHRONOLOGIQUE DE L'ACTION SYNDICALE EN ÉDUCATION

Colombie-Britannique

Cette année-là éclate à Victoria ce qui est considéré comme la toute première grève dans l'enseignement au Canada. P42

Colombie-Britannique

Au cours d'un nouveau différend salarial, le processus d'arbitrage accepté précédemment est utilisé comme moyen de règlement. P42

Alberta

Au début du mois d'avril, dans diverses villes de l'Alberta, les enseignantes et enseignants sont mécontents de leurs mauvaises conditions de travail. P39

Saskatchewan

Même s'ils traversent une crise économique et n'ont aucun pouvoir de négociation par l'intermédiaire des conseils scolaires locaux, les enseignantes et enseignants de Moose Jaw se mettent en grève. P37

Île-du-Prince-Édouard

En 1929, les membres de la Prince Edward Island Teachers' Federation (PEITF) déclenchent la seule grève jamais menée par le corps enseignant dans la province. P13

Québec

L'année 1949 est marquée par une grève illégale d'une semaine des enseignantes et enseignants montréalais. P17

Nouvelle-Écosse

Le 31 janvier 1952, 243 membres du Nova Scotia Teachers Union (NSTU) au cap Breton déclenchent des moyens de pression. P10

Manitoba

L'année 1956 connaît une évolution capitale des négociations au Manitoba. P33

Colombie-Britannique

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dans la province, les enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique lancent une campagne de sensibilisation intitulée « Over 40 Campaign ». P43

Québec

Le dépôt par l'Union nationale d'un projet de loi controversé sème le trouble dans une grande partie de la population francophone du Québec et crée des tensions dans le milieu de l'éducation publique. P18

Colombie-Britannique

Les enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique n'ont alors pas le droit de grève et peuvent seulement négocier avec les conseils au sujet de leurs salaires et de leurs primes. P43

Ontario

Cette année-là, les enseignantes et enseignants de l'Ontario cherchent à améliorer leurs conditions de travail, et donc la qualité de l'enseignement, et à obtenir des milieux de travail dignes de ce nom pour eux et les autres professionnelles et professionnels de l'éducation. P23

Colombie-Britannique

Les enseignantes et enseignants de Surrey déclenchent une grève illégale. P43

Nouveau-Brunswick

Le conflit de travail de 1981 constitue la seule et unique grève du personnel enseignant qu'ait connue le Nouveau-Brunswick. P15

Colombie-Britannique

Dans la ville de Terrace, le personnel enseignant recourt à des moyens de pression pour essayer d'aboutir à des solutions favorables concernant des pratiques que leur contrat autorise.

La même année que la grève de Terrace, les enseignantes et enseignants de toute la province lancent une campagne par laquelle ils cherchent à obtenir de meilleurs droits de négociation pour le personnel enseignant de la Colombie-Britannique. P44

Terre-Neuve-et-Labrador

En 1983, un conflit contractuel amène les enseignantes et enseignants membres de la NLTA à déclencher une grève du zèle en retirant leurs services de supervision et leur participation à des activités parascolaires. P7

Québec

Année décisive au chapitre des relations du travail au Québec, l'année 1983 est marquée par la grève générale illégale des fonctionnaires et des employés du secteur parapublic. P19

Colombie-Britannique

Cette année est marquée par diverses actions syndicales dans toute la fonction publique de la province. P44

1919 1921 1924 1929 1939 1945 1949 1952 1955 1956 1964 1966 1967 1969 1971 1973 1974 1975 1978 1980 1981 1982 1983

Ontario 1945-1955
Pendant cette décennie, les enseignantes et enseignants de l'Ontario n'ont pas encore le droit de faire la grève ni de négocier de convention collective. P23

Colombie-Britannique

L'arbitrage est inscrit dans la loi en tant que mécanisme de règlement des différends. P42

Manitoba

Peu de temps après la syndicalisation des enseignantes et enseignants du Manitoba, la Commission scolaire de Brandon tente de leur imposer des réductions salariales massives. P33

Québec

Les contrats des enseignantes et enseignants alors en vigueur expirent en juin 1966, ce qui déclenche le processus de négociations. P18

Québec

Après l'adoption d'un nouveau contrat pour les enseignantes et enseignants, des différends au sujet des dispositions salariales qui s'y trouvent s'enveniment. P17

Terre-Neuve-et-Labrador

Le retrait de services en 1971 constitue la toute première grève du corps enseignant à Terre-Neuve. P7

Alberta

Le personnel enseignant de la province fait grève trois jours. P39

Colombie-Britannique

Cette année est celle du tout premier recours par le personnel enseignant à des moyens de pression à l'échelle provinciale de l'histoire de la Colombie-Britannique. P43

Ontario

En 1978, les enseignantes et enseignants du comté d'Essex se mettent en grève à la suite d'un différend avec leurs conseils scolaires au sujet des augmentations salariales. P24

Ontario

Le personnel enseignant du Metro School Board participe cette année-là à une grève qui deviendra la plus longue grève du corps enseignant jamais survenue en Ontario. P24

Colombie-Britannique

Le gouvernement de la Colombie-Britannique présente les projets de loi 19 et 20, qui ont des répercussions importantes sur la structure et les membres de la FECB. P45

Manitoba

Les enseignantes et enseignants manitobains sont de plus en plus mécontents et l'adoption du projet de loi 72 par le gouvernement provincial ne fait qu'accroître leurs griefs. P34

Alberta

Le Parti conservateur au pouvoir et le personnel enseignant s'opposent dans ce qui est considéré comme le plus long conflit de travail de l'histoire de l'Alberta. P40

Ontario

Le projet de loi 115, intitulé *Loi donnant la priorité aux élèves* et adopté en 2012, entraîne un immense mouvement de contestation dans le secteur de l'éducation publique de la province. P27

Colombie-Britannique

L'année est marquée par la poursuite des négociations collectives des enseignantes et enseignants commencées en 2011, peu avant l'expiration de la convention collective de 2006-2011. P47

Alberta

Le 6 avril, après cinq semaines de retrait des services, les enseignantes et enseignants retournent enfin dans leurs salles de classe. P39

Colombie-Britannique

Cette année-là, on enregistre plusieurs grèves dans l'enseignement, ainsi que trois lock-outs, et cinq grèves du personnel de soutien à l'enseignement. P45

Nouvelle-Écosse

À la suite de l'élection d'un gouvernement conservateur dans la province, celui-ci dépose le projet de loi 160. P10

Manitoba

Le gouvernement du Manitoba dépose le projet de loi 22, suscitant la colère des enseignantes et enseignants de la province. P34

Québec

Le Québec, alors dirigé par le Parti Québécois, vient de traverser une décennie de mesures d'austérité, dont des compressions budgétaires ciblant les services sociaux et la fonction publique. P20

Ontario

En 1998, deux syndicats de l'enseignement, la FAEO et l'OPSMTE, se fusionnent pour former la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO). P25

Québec

Après une décennie sans augmentation, les enseignantes et enseignants du Québec veulent un changement. P20

Nouveau-Brunswick

En 2005, les négociations contractuelles sont tendues entre le corps enseignant et le gouvernement provincial, qui s'affrontent sur la question des salaires et des conditions de travail. P15

Colombie-Britannique

En vertu du projet de loi 19 nouvellement adopté, de nombreuses dispositions sont supprimées des conventions collectives du personnel enseignant. P46

Québec

Les tensions durant les négociations des contrats mènent les enseignantes et enseignants à la grève. P21

Île-du-Prince-Édouard

En 2015, les relations entre le corps enseignant et le gouvernement sont tendues à l'Île-du-Prince-Édouard, en particulier en raison des postes d'enseignement que le gouvernement a éliminés au cours des années précédentes. P13

Québec

Une grève générale des fonctionnaires éclate au Québec pendant la négociation des contrats en 2015. P21

Ontario

L'Ontario Provincial School Board Association signale son intention d'éliminer un grand nombre de droits acquis contractuels. P28

Nouvelle-Écosse

En raison de longues et litigieuses négociations avec le gouvernement provincial libéral, les enseignantes et enseignants se retrouvent sans contrat de travail à la fin de juillet 2015. P11

Manitoba

Cette année-là, les enseignantes et enseignants de la province participent à des manifestations massives organisées pour protester contre les compressions budgétaires en éducation. P35

Québec

Les fonctionnaires du Québec se mettent en grève quand le gouvernement libéral leur propose une augmentation générale de salaire de 4 % sans aucune augmentation les années suivantes. P20

Ontario

En 1997, le climat est tendu dans le secteur de l'éducation. P25

Nouvelle-Écosse

En 2000, le gouvernement conservateur au pouvoir prévoit de grosses compressions en éducation. P11

Ontario

Le personnel enseignant de l'Ontario décide de faire une grève du zèle et de boycotter les activités parascolaires. P26

Saskatchewan

Après une décennie de hausses salariales minimales, de classes toujours plus nombreuses, de ressources insuffisantes et de lourdes charges de travail, le personnel enseignant de la Saskatchewan est exaspéré. P37

Saskatchewan

La première grève du personnel enseignant à l'échelle de la Saskatchewan a lieu en 2011. P37

Ontario

En 2006, la FEEO et la FEESO mènent des actions au nom des enseignantes et enseignants suppléants. P27

Ontario

Cette année-là, la FEEO mène une campagne, appelée Campagne 200, pour que le personnel enseignant reçoive davantage de temps de préparation. P26

Ontario

En avril 2014, le gouvernement provincial adopte le projet de loi 122 qui prévoit dorénavant deux échelons de négociation en éducation : l'échelon provincial (central) et l'échelon local. P28

Colombie-Britannique

Pendant que les négociations collectives se poursuivent, le gouvernement provincial nomme un nouveau modérateur, ce qui change le ton des discussions. P47

Ontario

En raison d'une impasse dans les négociations contractuelles, l'OECA prend des mesures à l'encontre du Toronto Catholic District School Board. P29

Ontario

À la déception de bien des gens, le gouvernement provincial conservateur de l'Ontario annonce son intention de réduire significativement les budgets de l'éducation à tous les paliers. P29 - 31

Terre-Neuve-et-Labrador

Cette année-là, le gouvernement provincial présente une proposition budgétaire qui prévoit d'importantes compressions en éducation. P8

Manitoba

Le gouvernement du Manitoba dépose des plans de réforme de l'éducation qui prévoient d'importantes coupes budgétaires. P34

INTRODUCTION

Depuis une centaine d'années, les enseignantes et enseignants canadiens influencent le paysage de l'éducation publique financée par l'État par leur action collective. Si la formation des syndicats de l'enseignement est un phénomène relativement récent¹, il n'a pas fallu longtemps après l'établissement des écoles publiques pour que les éducateurs et éducatrices commencent à s'organiser et à militer. Après des années d'effort pour s'organiser en bonne et due forme, des syndicats d'enseignantes et enseignants certifiés sont apparus au Canada à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle². La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants ainsi que bon nombre de ses organisations membres ont récemment célébré les 100 ans du syndicalisme dans le milieu de l'enseignement.



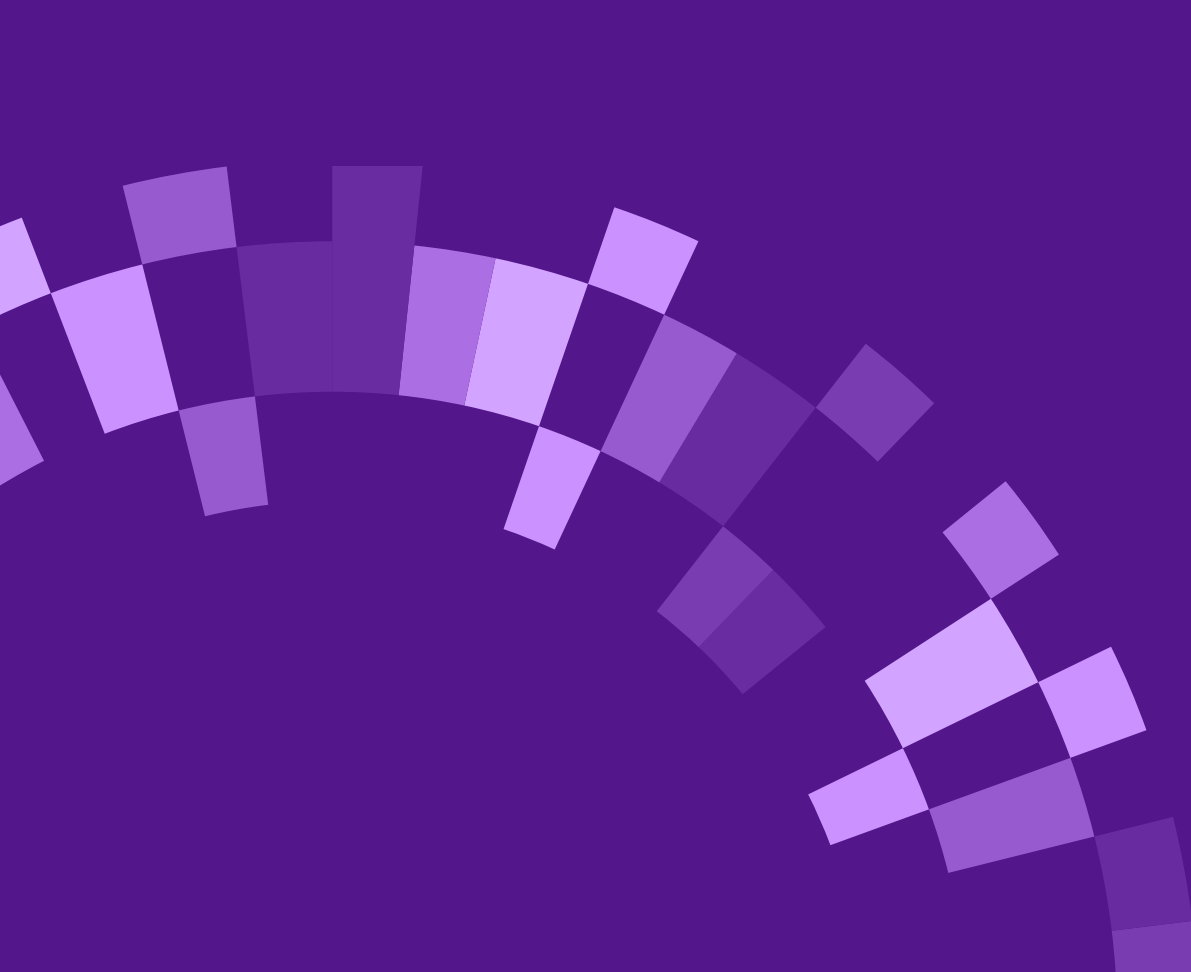
Les 100 dernières années ont vu le militantisme syndical évoluer au rythme des changements dans le monde du travail et le milieu de la politique. Les formes et l'intensité du militantisme du milieu enseignant canadien ont également varié d'une région et d'une période à l'autre³; plusieurs phases distinctes d'action directe ont été observées au fur et à mesure que les syndicats de l'enseignement et leur soutien à l'éducation publique et au corps enseignant se sont développés. Tout au long de ces phases, les enseignantes et enseignants ont continué de jouer un rôle important dans la politique canadienne de l'éducation⁴. En effet, les organisations de l'enseignement du Canada ont milité en faveur des droits des travailleurs et travailleuses, mis en valeur la profession enseignante et mené des actions directes au besoin afin d'améliorer l'état de la profession et la qualité de l'éducation publique.

Avant la syndicalisation, les enseignantes et enseignants travaillaient dans de mauvaises conditions, influencées par des normes et des attentes tant genrées qu'inéquitables : bas salaires, droits peu reconnus, avantages sociaux dérisoires, précarité d'emploi et ainsi de suite⁵. La syndicalisation leur a donné la force



collective nécessaire pour lutter en faveur d'une éducation de qualité pour leurs élèves et défendre leurs propres droits par la voie de la négociation collective. Cependant, si la négociation collective à elle seule s'est parfois révélée insuffisante pour améliorer les salaires et les conditions de travail, des actions directes ont été coordonnées pour amener des changements dans les écoles et les communautés du Canada. Au fil des ans, les syndicats ont continué de se mobiliser et de mener des actions au nom de leurs membres. Et s'ils ont fait de nombreux gains, beaucoup de progrès restent encore à faire⁶.

Le présent historique fait un survol des moyens de pression exercés dans le milieu enseignant au Canada depuis les 100 dernières années. Il brosse un portrait pancanadien des relations du travail, somme toute fragiles, dans le milieu de l'éducation publique financée par l'État et met en évidence l'importance du militantisme du corps enseignant et de la négociation collective au Canada. Relativement détaillé, le présent document ne constitue pas pour autant un inventaire exhaustif des moyens de pression menés au nom des enseignantes et enseignants canadiens, et ne témoigne pas non plus de toute l'influence que les syndicats de l'enseignement ont exercée et qui a mené à des changements positifs. Il offre un survol des moyens de pression importants menés au Canada, de leurs éléments déclencheurs et de leurs répercussions. L'information est organisée par province et territoire, et présentée chronologiquement.



TERRE-NEUVE-ET- LABRADOR

Le retrait de services en 1971 constitue la toute première grève du corps enseignant à Terre-Neuve. À ce moment-là, les enseignantes et enseignants de la province, les moins bien payés au pays, cherchent à obtenir d'importantes augmentations salariales. Au fil des négociations, les contre-offres toujours insuffisantes commencent à décourager les enseignantes et enseignants. La Newfoundland and Labrador Teachers' Association (NLTA) conseille à ses membres de rejeter ces offres, mais le gouvernement n'a aucune réponse satisfaisante à leur présenter. Les enseignantes et enseignants finissent par retirer leurs services le 12 février dans certaines écoles, dans l'espoir de retrouver le pouvoir de négocier. Le conflit est finalement résolu en mars de la même année avec un résultat positif pour l'association. Les enseignantes et enseignants se rendent compte que, pour obtenir des résultats, il est important que la négociation collective soit garantie par la loi. Ce dénouement les pousse à chercher à obtenir le droit légal de faire la grève, ce qu'ils finissent par obtenir, et amène la NLTA à faire de la négociation collective un dossier prioritaire⁷.



1971

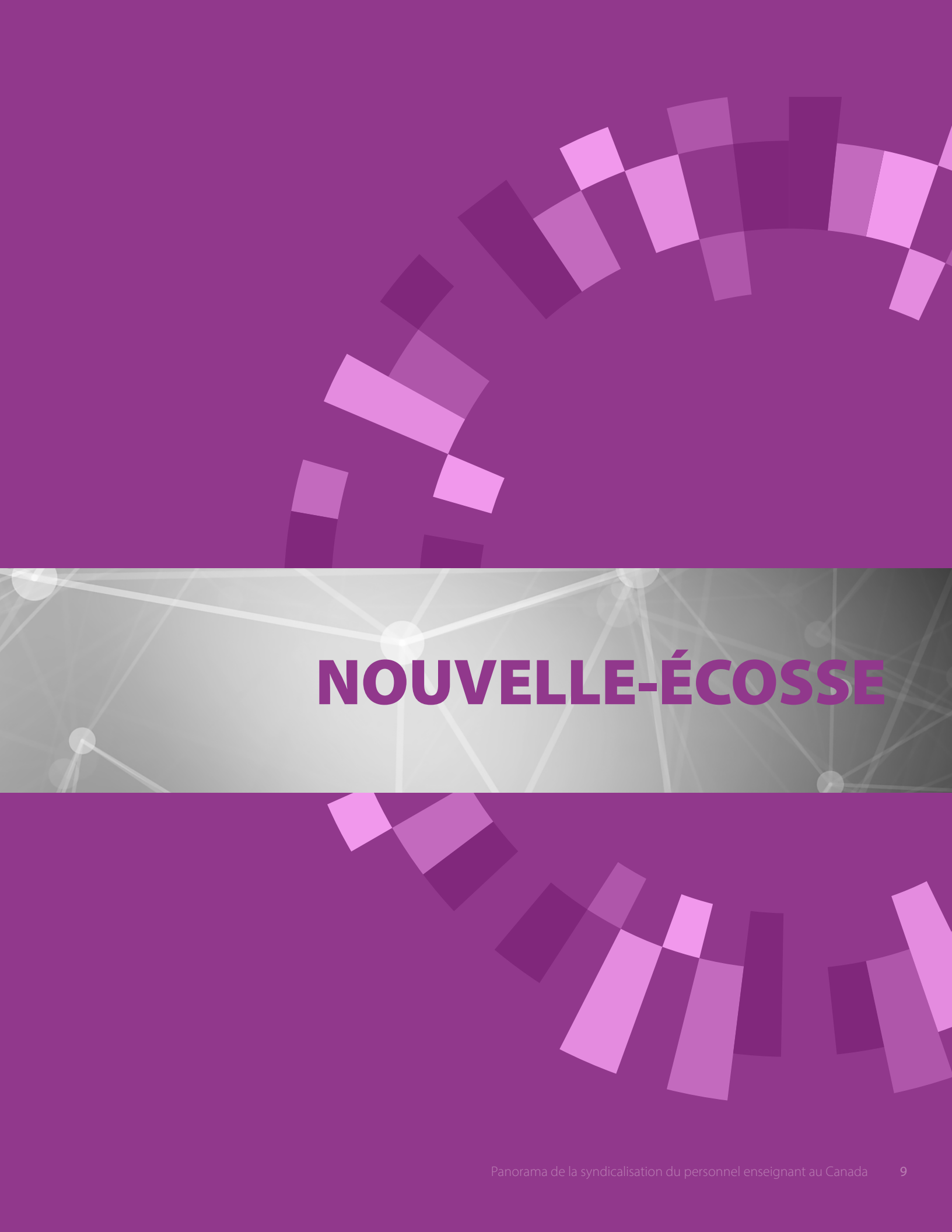
1983

En 1983, un conflit contractuel amène les enseignantes et enseignants membres de la NLTA à déclencher une grève du zèle en retirant leurs services de supervision et leur participation à des activités parascolaires⁸. Le conflit est le résultat de négociations contractuelles litigieuses qui, l'année précédente, ont conduit à une impasse, laissant les enseignantes et enseignants sans contrat de travail depuis le 31 août. Le personnel enseignant milite pour une multitude de questions, entre autres l'augmentation des salaires des enseignantes et enseignants suppléants, l'augmentation du temps de préparation ainsi que la durée de la journée d'école et du calendrier scolaire⁹. En réponse aux moyens de pression, les conseils scolaires ferment les écoles le 12 avril 1983, ce qui marque le début du tout premier lock-out des enseignantes et enseignants dans la province. Les écoles demeurent fermées du 12 avril au 2 mai, période pendant laquelle les membres du corps enseignant tiennent des marches de protestation et des manifestations pour exprimer leur mécontentement. Les parties ont finalement recours à la médiation, qui leur permet d'en arriver à une entente et de rouvrir les classes, le 3 mai¹⁰.

Cette année-là, le gouvernement provincial présente une proposition budgétaire qui prévoit d'importantes compressions en éducation. Afin de réduire encore plus les coûts, la proposition vise aussi à éliminer la règle qui limite le nombre légal de mises à pied parmi le personnel enseignant et à faire inscrire dans la loi le pouvoir de licencier des membres de la profession en très grand nombre¹¹. L'annonce est faite alors que les enseignantes et enseignants viennent d'endurer quatre ans de gel salarial qui les a laissés encore plus mécontents des relations du travail dans la province. Ils débrayent pour protester collectivement contre cette proposition hostile. Ils veulent empêcher ou réduire les changements négatifs susceptibles d'avoir une incidence sur l'effectif des classes, la charge de travail, le stress, l'exode du personnel enseignant et la réduction des salaires et des avantages sociaux des enseignantes et enseignants¹². Une convention collective est finalement conclue cette année-là suite à des compromis de part et d'autre. L'entente maintient l'augmentation prévue des mises à pied parmi le personnel enseignant, mais, en échange, le gouvernement accepte de hausser sa cotisation aux régimes de retraite des enseignantes et enseignants¹³. De plus, les concessions budgétaires découlant du plan d'épargne du gouvernement passent des 22 millions de dollars proposés à 10,5 millions¹⁴. Bien que la convention entérinée permette des compressions parmi le personnel enseignant par souci d'économie, les moyens de pression forcent l'étalement des mises à pied sur une période de trois ans¹⁵.



1994



NOUVELLE-ÉCOSSE

À la suite de l'élection d'un gouvernement conservateur dans la province, celui-ci dépose le projet de loi 160. Ce projet de loi enfreint les contrats en vigueur des enseignantes et enseignants, d'une durée de trois ans. Il impose un gel salarial de deux ans aux travailleurs et travailleuses du secteur public et prévoit une réduction de la contribution de l'État aux primes d'assurance-maladie des enseignantes et enseignants retraités. Les changements proposés imposent également aux conseils scolaires de strictes contraintes budgétaires en limitant les fonds qui leur sont alloués et en jumelant ces fonds à l'obligation de suivre un programme d'études provincial. En réponse à ces mesures, le Nova Scotia Teachers Union (NSTU) organise des manifestations à grande échelle. Le 29 mai, près de la moitié des enseignantes et enseignants néo-écossais se retrouvent devant les bureaux des députées et députés un peu partout dans la province pour manifester. Le NSTU mène une campagne en faveur de l'élection de conseillers et conseillères proéducation et intente plus tard une action en justice contre le gouvernement provincial en affirmant que le projet de loi 160 enfreint la convention collective en vigueur. Bien que le mouvement soit défait, en 1993, le NSTU remporte enfin une victoire à la suite de grands efforts. Ces efforts donnent lieu à une entente signée avec la province qui concerne le régime de retraite des enseignantes et enseignants¹⁷.

1952

Le 31 janvier 1952, 243 membres du NSTU au cap Breton déclenchent des moyens de pression. Les éducateurs et éducatrices débrayent après que leurs demandes salariales ont été catégoriquement refusées. Pendant le retrait de services, la FCE crée un fonds d'aide à l'intention des grévistes, soutenu par les enseignantes et enseignants d'un bout à l'autre du Canada.

1982

Au désarroi des éducateurs et éducatrices, le printemps de 1982 est marqué par des mises à pied découlant de compressions budgétaires. Dans un effort de résistance, les enseignantes et enseignants procèdent le 31 mai à un retrait de services à l'échelle de la province. Le NSTU prévoit également d'organiser un vote de grève le 7 juin si aucune entente n'est conclue à cette date. La grève n'est finalement pas nécessaire, et les enseignantes et enseignants mis à pied réintègrent leur emploi le 25 mai, ce qui met fin au conflit¹⁶.

1991

En raison de longues et litigieuses négociations avec le gouvernement provincial libéral, les enseignantes et enseignants se retrouvent sans contrat de travail à la fin de juillet 2015²⁰. Aussi en 2015, les libéraux avaient déposé le projet de loi 148 visant à modifier radicalement les politiques éducationnelles en Nouvelle-Écosse. En vertu de ce projet de loi, les processus d'arbitrage dans le milieu de l'éducation seraient limités, des restrictions salariales imposées et les allocations de retraite gelées²¹. Les négociations contractuelles entre les membres du corps enseignant et la province échouent en novembre 2016 dans un climat tendu, quand le gouvernement provincial néglige de se pencher sur la question des conditions de travail du personnel enseignant²². Le NSTU et ses membres entament une grève du zèle le 5 décembre. Les enseignantes et enseignants n'accomplissent par conséquent que le travail prévu dans leur contrat et refusent de superviser les activités parascolaires²³.

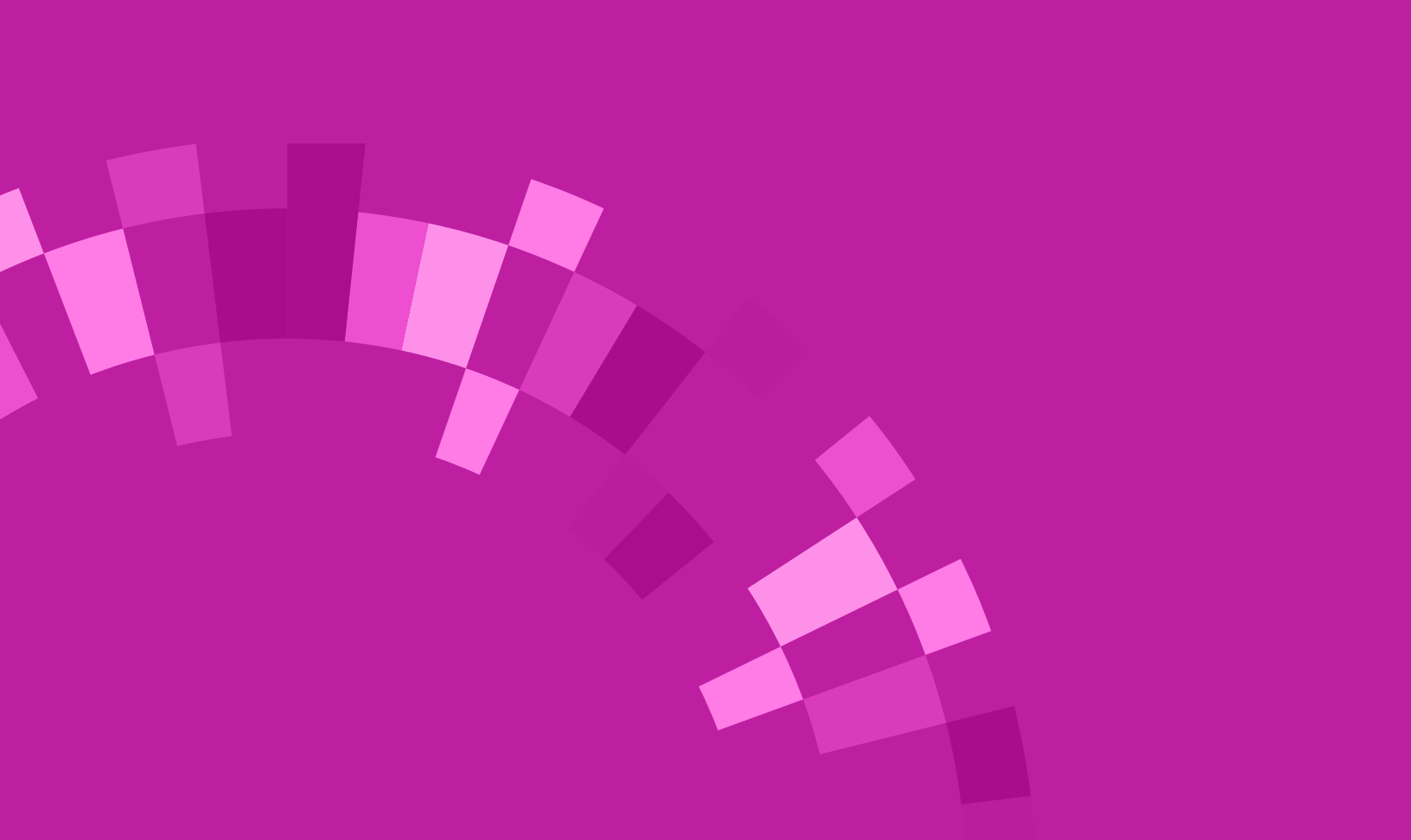
En réponse aux menaces de grève du zèle du personnel enseignant, le gouvernement libéral présente le projet de loi 75 qui a pour but d'imposer un contrat de travail aux enseignantes et enseignants, et de mettre ainsi fin aux moyens de pression²⁴. La conciliation reprend le 17 décembre et les négociations se poursuivent jusqu'en janvier de l'année suivante. Un parcours tumultueux parsemé d'ententes provisoires avortées, de pauses et de reprises de grèves du zèle et de négociations s'ensuit jusqu'à ce que les tensions atteignent leur paroxysme²⁵. Le 17 février 2017, les membres du NSTU font une grève d'un jour, la toute première grève à l'échelle de la province au grand complet. À cette occasion, les enseignantes et enseignants manifestent devant l'Assemblée législative et se rassemblent en nombres jamais vus auparavant dans le milieu de l'éducation publique en Nouvelle-Écosse, dans l'espoir d'empêcher l'adoption du projet de loi 75. Ce qu'ils veulent, c'est avoir la capacité de négocier collectivement les conditions en salle de classe sans être limités par les restrictions du projet de loi 148. Malgré leurs protestations, le 21 février, la province adopte le projet de loi 75, mettant ainsi fin au long conflit contractuel et à la grève du zèle du personnel enseignant²⁶. Ce projet de loi impose un contrat de travail de quatre ans au personnel enseignant après le rejet de trois ententes de principe. Le contrat prévoit une augmentation salariale de 3 % sur quatre ans, et le NSTU, par ses actions, contribue à la création du Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe²⁷.



2000

2016-2017

En 2000, le gouvernement conservateur au pouvoir prévoit de grosses compressions en éducation. Il cherche à éliminer le déficit en moins de deux ans et prévoit pour ce faire une réduction du financement des services publics allant jusqu'à 30 %. Cette réduction du financement en éducation amène les enseignantes et enseignants membres du NSTU à s'organiser et à recourir à des moyens de pression. Ils manifestent en grand nombre devant l'Assemblée législative et un peu partout dans la province aux côtés d'élèves, de parents, de membres de conseils scolaires et d'autres citoyennes et citoyens inquiets¹⁸. Ces efforts poussent les conservateurs à réduire les compressions budgétaires et à accepter momentanément de réinjecter des millions de dollars pour couvrir les salaires des enseignantes et enseignants et le fonctionnement du système d'éducation. Malgré la pression exercée par les membres du NSTU, le gouvernement poursuit sur sa lancée et réduit le financement de 20 millions de dollars, entraînant la perte de 200 postes d'enseignement dans la province¹⁹.



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



En 1929, les membres de la Prince Edward Island Teachers' Federation (PEITF) déclenchent la seule grève jamais menée par le corps enseignant dans la province. Le bref retrait de services s'inscrit dans les efforts visant à influencer les négociations concernant la question litigieuse des augmentations salariales^{28,29}. Ce moyen de pression ne change toutefois pas le cours des négociations. L'arbitrage exécutoire devient alors le seul mécanisme de règlement des différends pour les enseignantes et enseignants de la province, et il continue de l'être près de 100 ans plus tard³⁰.



1929

2015

En 2015, les relations entre le corps enseignant et le gouvernement sont tendues à l'Île-du-Prince-Édouard, en particulier en raison des postes d'enseignement que le gouvernement a éliminés au cours des années précédentes. Quand celui-ci annonce son intention de supprimer encore plus d'emplois en éducation, les membres de la profession enseignante commencent à s'organiser. Sur les recommandations de la PEITF, les enseignantes et enseignants se retirent des négociations et présentent leurs préoccupations à l'Assemblée législative de la province. Comme l'arbitrage exécutoire est le seul mécanisme légal à la disposition des membres du corps enseignant de l'Île-du-Prince-Édouard, ceux-ci décident de manifester leur mécontentement en tenant un grand rassemblement devant l'Assemblée législative plutôt qu'en faisant grève et en provoquant ainsi une interruption des services³¹. Cette action syndicale et l'influence de la PEITF se révèlent néanmoins efficaces; le gouvernement revient en effet sur sa décision de supprimer des postes d'enseignantes et enseignants³².



NOUVEAU-BRUNSWICK

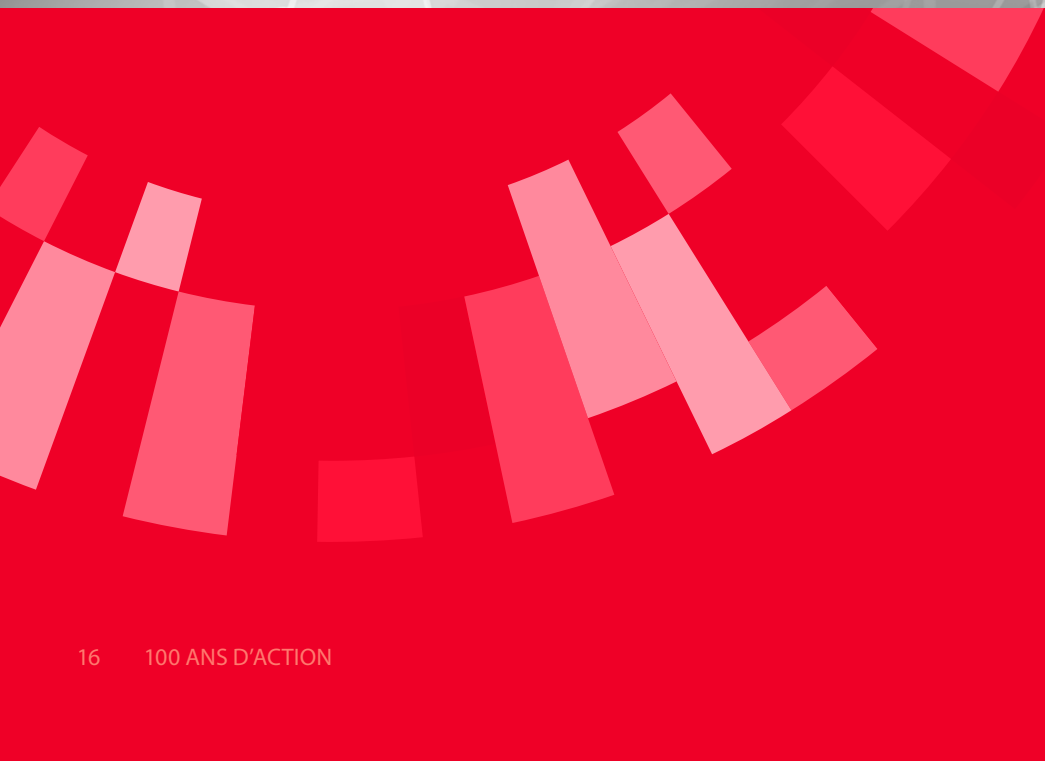
Le conflit de travail de 1981 constitue la seule et unique grève du personnel enseignant qu'ait connue le Nouveau-Brunswick. Le 5 juin, sur fond de différends contractuels concernant les salaires et les conditions de travail, les enseignantes et enseignants membres de la New Brunswick Teachers' Association (NBTA) exercent ce jour-là leur droit de retrait de services³³. Ils participent à une manifestation devant l'Assemblée législative³⁴. Ce mouvement, qui a des retentissements dans toute la province, prive de cours les élèves pendant une journée. La fin de semaine qui suit, une entente provisoire est conclue avec les enseignantes et enseignants, qui reprennent le travail le lundi suivant³⁵. Cette action leur permet de progresser. Les négociations contractuelles donnent lieu à une augmentation salariale de 41 %, supérieure aux 37 % réclamés, ce qui les rapproche de la parité avec le reste de leurs collègues canadiens. Le nombre d'élèves par classe sera également réduit au cours des deux années suivantes³⁶.



1981

2005

En 2005, les négociations contractuelles sont tendues entre le corps enseignant et le gouvernement provincial, qui s'affrontent sur la question des salaires et des conditions de travail, y compris la composition et l'effectif des classes et la durée de la journée de travail^{37,38}. Le 8 février, les négociations sont rompues, ce qui amène les enseignantes et enseignants à recourir à des moyens de pression³⁹. En avril, ils entament une grève du zèle et refusent de fournir des services bénévoles afin de faire pression sur le gouvernement pour qu'il se montre plus conciliant et souple dans la négociation de leurs contrats⁴⁰. Afin de montrer combien d'heures ils travaillent en réalité, ils décident de s'en tenir aux termes de leur contrat, ce qui met fin aux activités parascolaires et leur permet de faire une pause-repas d'une heure sans obligation professionnelle, réduisant sensiblement l'horaire de classe des élèves⁴¹. À ce stade, les enseignantes et enseignants peuvent se mettre en grève légalement, car ils ont réussi à la faire voter, faisant ainsi planer la menace d'une grève dans un proche avenir si les différends persistent⁴². En mai, après de multiples échanges et refus des ententes proposées, une entente provisoire est conclue entre la province et le personnel enseignant. Un contrat de trois ans est signé, mais il ne règle pas vraiment les questions relatives à la composition des classes. Il prévoit, toutefois, que les comités des parties travailleront en étroite concertation pendant les trois années suivantes afin de trouver un compromis sur ce point⁴³.



QUÉBEC

L'année 1949 est marquée par une grève illégale d'une semaine des enseignantes et enseignants montréalais. La province connaît une pénurie de personnel enseignant et une baisse continue des qualifications exigées au recrutement. Ces tendances fâcheuses tiennent en grande partie à la faiblesse des salaires dans l'enseignement au Québec qui, de plus, ne sont pas indexés sur l'inflation. Les enseignantes et enseignants décident de s'opposer à la dévaluation continue de l'enseignement et de leur profession. Quand le gouvernement provincial refuse d'affecter au personnel enseignant la somme qui lui revenait aux termes d'un arbitrage, plus de 1 700 enseignantes et enseignants catholiques membres de la Provincial Association of Catholic Teachers (PACT), syndicat aujourd'hui disparu, cessent de travailler toute une semaine dans 54 écoles. Ils ne reprennent le travail que lorsque le gouvernement accepte de négocier un règlement⁴⁴.



1949

1964

Après l'adoption d'un nouveau contrat pour les enseignantes et enseignants, des différends au sujet des dispositions salariales qui s'y trouvent s'enveniment. Le 6 février, le personnel enseignant des écoles des Cantons de l'Est entame une grève. Le retrait des services dure jusqu'au début du mois de mars et des grévistes sont licenciés pendant le conflit. L'arbitrage est nécessaire pour parvenir à une entente de retour au travail après cette longue interruption. L'entente finalement conclue comprend des dispositions obligeant la commission scolaire à réembaucher les enseignantes et enseignants licenciés pendant le conflit et à mettre fin aux poursuites intentées contre les grévistes, à condition qu'ils renoncent à leur salaire sur la durée de la grève⁴⁵.

Les contrats des enseignantes et enseignants alors en vigueur expirent en juin 1966, ce qui déclenche le processus de négociations. En octobre, le ministre québécois de l'Éducation, membre de l'Union nationale alors au pouvoir, fait des déclarations qui suscitent la grogne dans les rangs du personnel enseignant. Il annonce un nouveau plafonnement des salaires et demande aux commissaires scolaires de soumettre toute offre salariale ou demande d'arbitrage à l'approbation du ministère de l'Éducation. Il annonce aussi que toute dépense excédentaire des commissions scolaires sera financée par une augmentation des impôts fonciers. Les mesures prises par le gouvernement sont perçues comme un travail de sape des négociations entre commissions scolaires et syndicats. En décembre 1966, le personnel enseignant des écoles catholiques montréalaises se met en grève. Peu à peu, les enseignantes et enseignants du reste de la province membres de la Corporation des enseignants du Québec (CEQ), de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants protestants (APEP) et de la PACT, syndicats maintenant disparus, leur emboîtent le pas. Même le personnel enseignant des établissements protestants, qui n'a pas le droit de grève, manifeste à leurs côtés. Ce moyen de pression massif vise à obtenir des pouvoirs de consultation dans les affaires scolaires, ainsi que des hausses de salaire, de meilleures conditions de travail et une plus grande sécurité d'emploi. En février 1967, le gouvernement adopte le projet de loi 25 en affirmant qu'il aidera à apaiser la situation. En fait, la loi prive les commissions scolaires et les syndicats de leur capacité de négocier, notamment par les moyens suivants : elle force le personnel enseignant en grève à reprendre le travail, elle lui retire le droit de grève jusqu'en juin 1968 et elle établit une échelle salariale provinciale stricte. Par conséquent, elle impose le retour au travail, met un terme aux moyens de pression et entame le pouvoir des organisations de l'enseignement au Québec⁴⁶.



1966-1967



1969

Le dépôt par l'Union nationale d'un projet de loi controversé sème le trouble dans une grande partie de la population francophone du Québec et crée des tensions dans le milieu de l'éducation publique. L'automne est marqué par une vague de grèves et de grèves des bras croisés dans les écoles, dans toute la province. Le projet de loi 63 permet aux parents et aux tuteurs ou tutrices de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants, au lieu d'exiger un enseignement unilingue en français. Il permet en plus aux enfants scolarisés en anglais de se contenter d'acquérir une connaissance pratique du français. On craint donc une perte de la culture française du Québec et, en fin de compte, une marginalisation du français. Pour tenter d'empêcher l'adoption du projet de loi 63, élèves et membres du personnel enseignant montréalais multiplient les manifestations et les perturbations des services scolaires. Malgré une succession de grèves dans l'enseignement dans tout Montréal en octobre, le gouvernement adopte la loi le 27 novembre⁴⁷.

Année décisive au chapitre des relations du travail au Québec, l'année 1983 est marquée par la grève générale illégale des fonctionnaires et des employés et employés du secteur parapublic. Dans toute la province, les travailleurs et travailleuses participent à un vaste mouvement de protestation contre le projet de loi 105 qui prévoit de réduire rapidement et considérablement les salaires, et impose des conditions de travail difficiles pour les trois années suivantes⁴⁸. Les enseignantes et enseignants membres de la CEQ (aujourd'hui la CSQ) comptent parmi les protestataires et jouent un rôle dans la perturbation de la vie publique en cessant de travailler. Ils font grève spécifiquement pour protester contre l'augmentation de leur charge de travail et les licenciements massifs imminents, dans les deux cas en vertu de la convention collective imposée par le gouvernement⁴⁹. Pour tenter d'apaiser le mécontentement du public, le gouvernement provincial adopte le projet de loi 111, un projet de loi de retour au travail. Cette loi est généralement considérée comme l'une des plus dures et des plus hostiles aux syndicats. En vertu de ses dispositions, syndicats et protestataires sont tenus juridiquement responsables et peuvent être déclarés coupables et condamnés à une amende; en plus, les enseignantes et enseignants reçoivent l'ordre de reprendre le travail et, en cas de refus, s'exposent à des mesures disciplinaires telles que le renvoi ou la suppression de leur ancienneté. Or, l'adoption du projet de loi par le Parti Québécois amplifie la colère des travailleurs et travailleuses de la province, car il fait entrave à leur droit de manifester, et ne fait qu'inciter plus d'enseignantes et enseignants à rejoindre le mouvement⁵⁰. Dans l'ensemble, les enseignantes et enseignants font grève pendant environ quatre semaines. Ils sont à la fois les premiers à recourir à ce moyen de pression et les derniers à y mettre fin⁵¹. Finalement, les dirigeantes et dirigeants syndicaux leur recommandent de suspendre la grève afin de reprendre les négociations avec la province et d'éviter les sanctions prévues par le projet de loi 111. Le gouvernement provincial porte des accusations contre les grévistes et les syndicats pour leur participation à la grève illégale⁵².



<https://archive.macleans.ca/issue/19830207/#!&pid=10> Pierre Obendrauf
<https://archive.macleans.ca/article/1983/2/28/showdown-in-quebec#!&pid=16>
 (Photo de Brault, upc)



Les fonctionnaires du Québec se mettent en grève quand le gouvernement libéral leur propose une augmentation générale de salaire de 4 % sans aucune augmentation les années suivantes⁵³. Cette offre est très mal accueillie, notamment parce que beaucoup de fonctionnaires ne se sont pas encore remis des coupes pratiquées par le gouvernement en 1983. Les enseignantes et enseignants prennent part au soulèvement syndical⁵⁴. Ils militent pour plusieurs raisons, comme des hausses de salaire, la sécurité d'emploi et les avantages sociaux, en particulier pour les suppléantes et suppléants⁵⁵. En juin, ils entament une grève du zèle qui se poursuivra jusqu'en septembre et dans le cadre de laquelle ils cessent toute participation aux services bénévoles⁵⁶. Septembre est marqué par une série de grèves en réponse aux appels des travailleurs et travailleuses à la négociation d'un nouveau contrat. Le 15 septembre, plus de 50 000 enseignantes et enseignants de toute la province, membres de la CEQ, de l'APEP, de la PACT et de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep, cessent de travailler et entament une grève de cinq jours. Le 21 septembre, les fonctionnaires reprennent leur poste quand le gouvernement déclare la suspension de toutes les négociations jusqu'après les prochaines élections. Cette décision marque le début d'une trêve qui sert les objectifs du gouvernement provincial. Après les élections, les parties s'entendent sur une augmentation des salaires de 4 % la première année du contrat et de 6 % la deuxième⁵⁷. En décembre, des ententes sur des aspects plus particuliers de l'enseignement sont conclues pour réduire finalement l'effectif des classes. Bien que le corps enseignant n'ait rien obtenu en matière de sécurité d'emploi et de formation pendant ce cycle de négociations, son moyen de pression a un impact direct sur la renégociation des ententes avec le gouvernement visant à améliorer les services aux élèves⁵⁸.

1989

1998

1999

Le Québec, alors dirigé par le Parti Québécois, vient de traverser une décennie de mesures d'austérité, dont des compressions budgétaires ciblant les services sociaux et la fonction publique. Pour marquer son opposition collective, un mouvement syndical renaît durant la période préélectorale de 1998 auquel se joint le personnel enseignant de la province. Le 24 octobre, le personnel enseignant québécois organise une marche de protestation, après quoi il exerce son droit de retrait des services le 18 novembre, avec une grève d'une journée des membres de la CEQ. Cette grève vise à s'opposer aux coupes et à soutenir de multiples revendications des enseignantes et enseignants, dont l'équité salariale, à savoir la parité salariale hommes-femmes, et la reconnaissance de l'expérience et des diplômes dans le calcul des salaires. Les enseignantes et enseignants demandent, de plus, une augmentation salariale générale⁵⁹.

Après une décennie sans augmentation, les enseignantes et enseignants du Québec veulent un changement. Ils entament une grève du zèle au cours de laquelle ils boycottent à la fois les activités parascolaires et les excursions. Globalement, ils militent pour de meilleures conditions de travail et des hausses de salaire, ainsi que la parité salariale hommes-femmes. Ils réclament une augmentation des salaires de 11 % après la décennie sans hausse, alors qu'ils se voient offrir 5 % d'augmentation sur trois ans⁶⁰.

Une grève générale des fonctionnaires éclate au Québec pendant la négociation des contrats en 2015. Les travailleurs et travailleuses, membres de divers syndicats, recourent à des moyens de pression avec pour objectif commun d'obtenir une hausse de salaire de 13,5 % sur trois ans. Fin octobre, des grèves tournantes auxquelles participe le personnel enseignant ont lieu dans toute la province⁶². Les enseignantes et enseignants font grève aux côtés d'autres fonctionnaires, avec des objectifs supplémentaires plus centrés sur la réduction du financement public du soutien aux élèves ayant des besoins particuliers, l'augmentation de la charge de travail et de l'effectif des classes, et la revalorisation des salaires et des pensions⁶³. Ils participent aussi à des grèves tournantes d'une journée pendant lesquelles les portes des écoles restent fermées. Ils font également des grèves du zèle en interdisant les activités parascolaires pendant ce temps⁶⁴. Les revendications salariales des fonctionnaires sont par la suite ramenées à 9,5 %, sans pour autant être acceptées. Les tensions augmentant, les enseignantes et enseignants tiennent trois jours de grève en décembre, à la place des simples retraits de services d'une journée⁶⁵. Ce même mois de décembre, les enseignantes et enseignants membres de la CSQ et de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec concluent finalement des ententes avec le gouvernement provincial. Malgré les compromis consentis et la non-résolution des questions relatives aux salaires, le militantisme permet au personnel enseignant d'obtenir quelques améliorations, notamment la réduction de l'effectif des classes de maternelle et le maintien des heures de travail en vigueur⁶⁶.



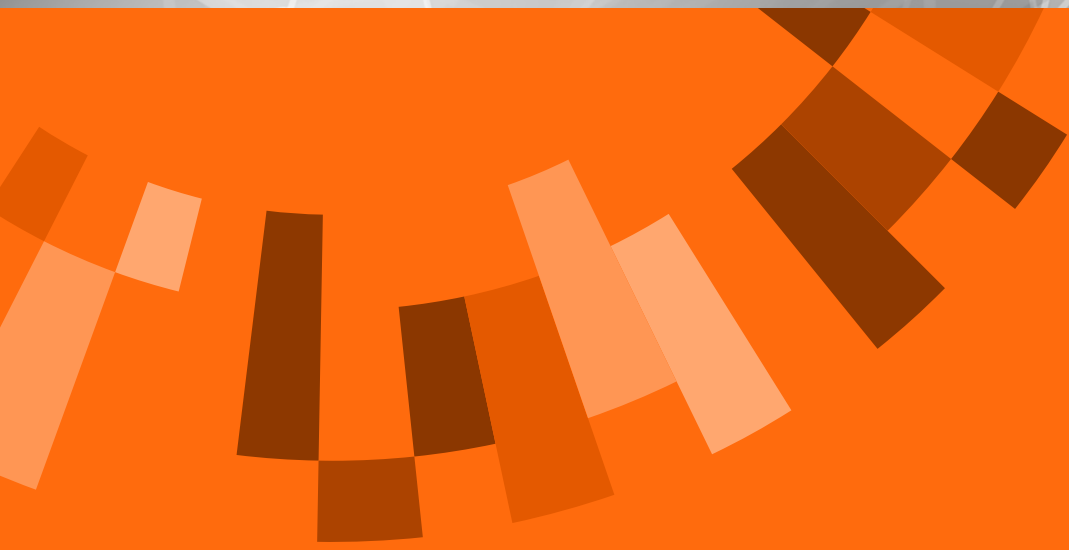
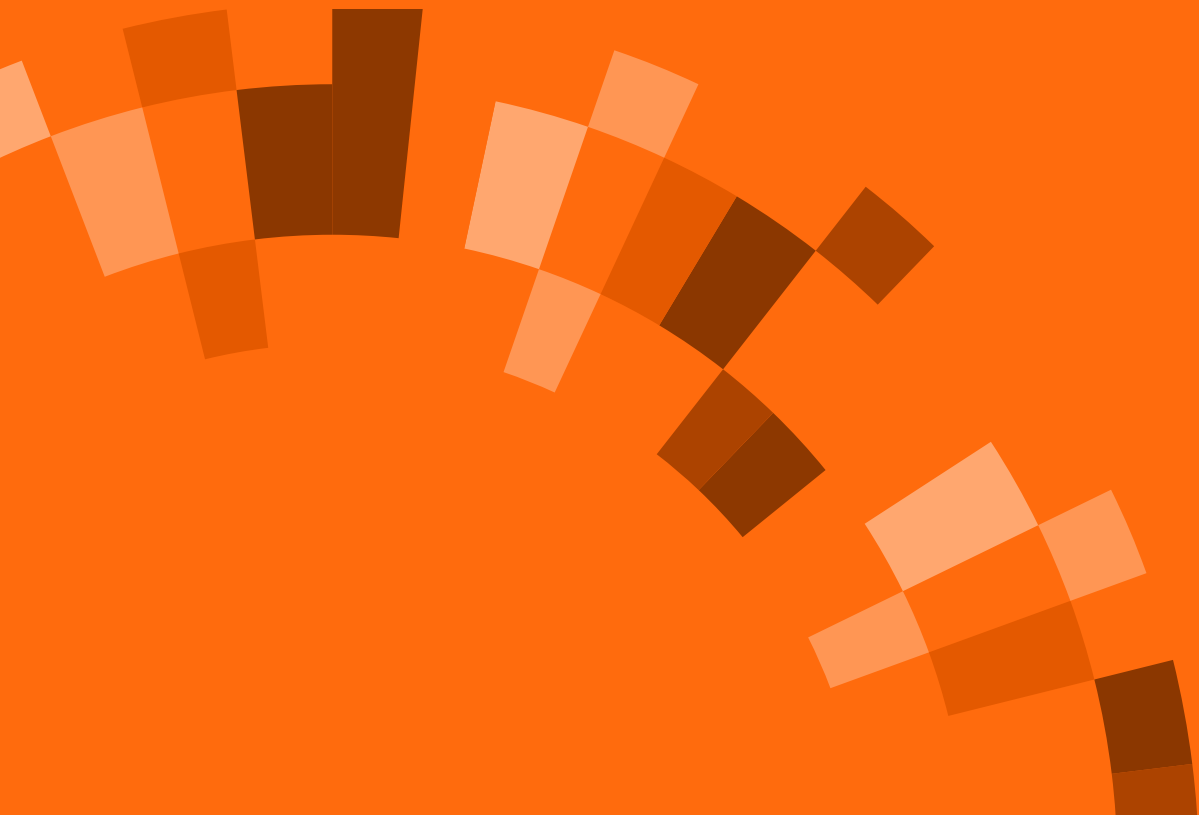
2015

2010

Les tensions durant les négociations des contrats mènent les enseignantes et enseignants à la grève. Le 8 juin, ils exercent leur droit de retrait des services dans certaines écoles de dix districts du Québec. Cette action, déclenchée par d'âpres différends contractuels, vise à obtenir de meilleures conditions de travail. Le personnel enseignant revendique une plus grande sécurité d'emploi, la réduction de l'effectif des classes et un meilleur soutien aux élèves ayant des besoins particuliers. Par ailleurs, les grévistes organisent également un mouvement de protestation en manifestant devant le bureau du premier ministre⁶¹.

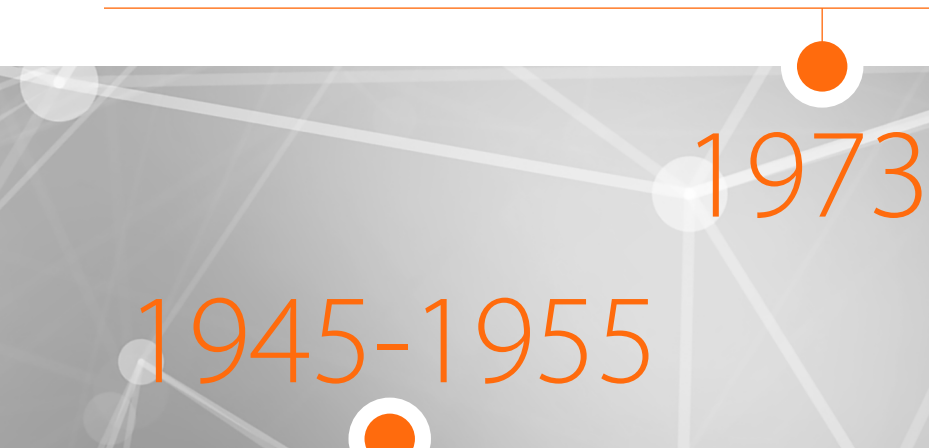


<https://globalnews.ca/news/2389612/quebec-public-sector-workers-teachers-hold-one-day-strike/> (en anglais seulement) Des manifestantes et manifestants du secteur public se rassemblent à Québec le 9 décembre 2015. Jean-Vincent Verville, Global News
<https://globalnews.ca/news/2241023/quebec-teachers-on-strike-4-things-you-need-to-know/> (en anglais seulement) Le mardi 1^{er} septembre 2015. Kelly Greig, Global News



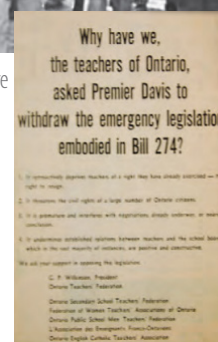
ONTARIO

Cette année-là, les enseignantes et enseignants de l'Ontario cherchent à améliorer leurs conditions de travail, et donc la qualité de l'enseignement, et à obtenir des milieux de travail dignes de ce nom pour eux et les autres professionnelles et professionnels de l'éducation. Leurs demandes visent principalement une rémunération équitable, une plus grande maîtrise de leurs conditions de travail, une plus grande liberté dans le choix de la matière à enseigner et la manière de le faire, et des classes moins nombreuses. Toutefois, les conseils scolaires contestent leurs revendications, ce qui a pour effet de rallier davantage de gens à la cause. Les syndicats de l'enseignement commencent à se battre pour obtenir le droit de négocier librement et équitablement des conventions collectives, de négocier les conditions d'emploi et de faire la grève. À l'automne de 1973, les négociations arrivent à une impasse et s'ensuivent des actes de résistance. En décembre, nombreux sont les membres de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) et de l'Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA) qui envoient des lettres de démission, un mouvement qui, à partir du 31 décembre, va priver 200 000 élèves d'enseignant ou enseignante. Le gouvernement de l'Ontario s'empresse donc de déposer deux projets de loi : le projet de loi 274, qui repousse au 31 août la date de démission effective des enseignantes et enseignants, et le projet de loi 275, de fait une mesure législative sur la négociation qui rend l'arbitrage obligatoire et refuse aux enseignantes et enseignants le droit de grève. Les syndicats et leurs membres réagissent en intensifiant leur action et des manifestations s'organisent. Les membres de la FEESO, de l'OECTA, de la FAEO et de l'Ontario Public School Men Teachers' Federation (OPSMTF) se mettent en grève. Le 18 décembre, près de 80 % des membres du corps enseignant de la province quittent les écoles, un bon nombre pour aller manifester. Dans les jours qui suivent, le gouvernement retire ses projets de loi. Suivent deux années de consultations intensives qui aboutissent, en 1975, à l'adoption du projet de loi 100, en vertu duquel les enseignantes et enseignants obtiennent le droit de grève et le pouvoir de mener des négociations ouvertes. La nouvelle disposition force les conseils scolaires à commencer à négocier de bonne foi avec le personnel enseignant, ce qui ouvre graduellement la voie à des changements dans bon nombre d'aspects importants, comme l'effectif des classes, le temps de préparation et les clauses relatives aux droits de la personne⁶⁸.



Ottawa, le 18 décembre 1973, Fédération du travail de l'Ontario

Publicité de 1973, Sesquicentennial Museum and Archives, Toronto District School Board



Pendant cette décennie, les enseignantes et enseignants de l'Ontario n'ont pas encore le droit de faire la grève ni de négocier de convention collective. Ils sont donc obligés de recourir à d'autres moyens de pression pour défendre leurs droits comme travailleurs et travailleuses et l'un des seuls moyens dont ils disposent avec leurs syndicats est de procéder à des démissions massives. Autrement dit, ils retirent légalement leurs services. S'ils le font, c'est durant les mois névralgiques d'août ou de décembre. Pendant cette décennie, les enseignantes et enseignants membres de la Fédération des associations des enseignantes de l'Ontario (FAEO) et de l'OPSMTF se servent de cette tactique et réussissent à obtenir de réels changements. Notamment, les conditions salariales s'améliorent grandement : en moyenne, les salaires augmentent de 90 % pour les hommes et de 130 % pour les femmes, un pas vers l'équité salariale chez le personnel enseignant de la province⁶⁷.

Le personnel enseignant du Metro School Board participe cette année-là à une grève qui deviendra la plus longue grève du corps enseignant jamais survenue en Ontario⁶⁹. Les éducateurs et éducatrices membres de la FEESO sont embourbés dans des différends contractuels depuis deux mois, principalement pour des questions salariales, quand ils décident finalement de retirer leurs services le 12 novembre. La grève se poursuit jusqu'en janvier 1976, certains conseils scolaires allant même jusqu'à décréter des lock-outs⁷⁰. La FEESO soutient ses membres en leur accordant une allocation de grève qui leur permet de poursuivre leur action alors qu'ils ne reçoivent plus de salaire de leurs employeurs. Les enseignantes et enseignants rejettent à plusieurs reprises les offres, qu'ils jugent insuffisantes, du gouvernement provincial⁷¹. Ils poursuivent leur grève jusqu'à ce que le gouvernement conservateur dépose un projet de loi imposant le retour au travail le 12 janvier 1976⁷². Aucun retrait de services n'est plus autorisé pour le reste de l'année scolaire 1975-1976⁷³. La loi adoptée comprend la conclusion d'une entente de deux ans, qui élimine dix jours de perfectionnement professionnel du personnel pour compenser la grève et impose aux syndicats de l'enseignement d'aller en arbitrage pour régler le différend⁷⁴.



1975

1978

En 1978, les enseignantes et enseignants du comté d'Essex se mettent en grève à la suite d'un différend avec leurs conseils scolaires au sujet des augmentations salariales. Le retrait de services commence le 9 janvier. Les membres du personnel enseignant visent une augmentation de 8,9 % la première année de leur contrat de deux ans et une autre de 3,5 % la deuxième année, chacune étant indépendante des augmentations annuelles. De leur côté, les conseils ne sont prêts à accorder que 4,6 % la première année et 2 % la deuxième avec, en plus, un montant forfaitaire de 400 \$. Dans leurs efforts pour arriver à une entente, les enseignantes et enseignants demandent un arbitrage volontaire à force exécutoire, mais les conseils refusent et optent plutôt pour la médiation⁷⁵.

En 1997, le climat est tendu dans le secteur de l'éducation. C'est une période de mesures publiques d'austérité et le personnel enseignant de toute la province décide de faire une grève illégale de deux semaines. Avec son projet de loi 160, le gouvernement conservateur de Mike Harris propose une réforme majeure de l'éducation⁷⁶. Il veut réduire le financement, diminuer le temps de préparation accordé aux enseignantes et enseignants, et allonger l'année scolaire. Il cherche aussi à transférer le pouvoir décisionnel sur les questions comme la taille des classes des conseils scolaires locaux au gouvernement, en plus d'apporter d'autres changements⁷⁷. Ces mesures sont perçues comme une tentative du gouvernement provincial de réduire les dépenses et d'accroître son pouvoir, et comme une atteinte à la qualité de l'éducation publique et à la profession. Dans toute la province, les enseignantes et enseignants se mobilisent comme jamais auparavant, soutenus par leurs syndicats : l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), l'OECTA, la FEESO, la FAEO et l'OPSMTE. Des millions d'élèves ne vont plus à l'école. Le mouvement de protestation n'est pas seulement le plus vaste qui se soit produit dans le milieu de l'enseignement au Canada, mais dans toute l'Amérique du Nord⁷⁸. Le retrait de services par les enseignantes et enseignants de la province au grand complet commence le 27 octobre et des manifestations massives s'ensuivent contre la réforme proposée, auxquelles se joignent les élèves et d'autres qui sympathisent⁷⁹. Les enseignantes et enseignants retournent au travail le 10 novembre après une grève de deux semaines que la population ontarienne a largement appuyée⁸⁰. Même si les membres de la profession enseignante essaient de résister à la nouvelle formule de financement, qu'ils jugent préjudiciable, le projet de loi 160 mis de l'avant par le gouvernement Harris est adopté au début de décembre à la consternation des enseignantes et enseignants, des parents et des élèves, et malgré l'opposition massive qu'il a suscitée dans la population⁸¹.

1997

1998



En 1998, deux syndicats de l'enseignement, la FAEO et l'OPSMTE, se fusionnent pour former la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO). Cette fusion prépare le terrain pour une année de négociations et de militantisme solides de la part des enseignantes et enseignants dans un contexte où l'éducation publique est durement éprouvée par la réforme draconienne du gouvernement provincial conservateur. Durant l'année, trois grèves séparées sont organisées dont une s'accompagne d'un lock-out. La nouvelle FEEO cherche à renégocier des avantages sociaux pour le personnel et à réintroduire les dispositions sur les conditions de travail que la *Loi sur l'éducation* de Mike Harris a effacées. Après une année de militantisme et de participation active des enseignantes et enseignants, la FEEO sort gagnante de bien des dossiers : l'écart salarial est résolu et les dispositions sur les conditions de travail sont sauvegardées et même parfois légèrement bonifiées⁸².



<https://www.etfo.ca/AboutETFO/History/Documents/It's%20Elementary%20-%202018%20Edition.pdf>
(en anglais seulement)

Le personnel enseignant de l'Ontario décide de faire une grève du zèle et de boycotter les activités parascolaires. Cette action organisée au nom des enseignantes et enseignants du secondaire par la FEESO est une protestation contre les conditions de travail, le nouveau programme d'études imposé et la nouvelle loi qui exige des enseignantes et enseignants qu'ils ajoutent un demi-cours à leur charge de travail chaque année. De plus, quand le gouvernement dépose le projet de loi 74, intitulé *Loi sur la responsabilité en éducation*, la colère gronde parmi le personnel enseignant. C'est que le projet de loi prévoit notamment une participation obligatoire des enseignantes et enseignants de l'élémentaire et du secondaire à des activités parascolaires, à n'importe quel moment de la journée et n'importe quel jour pendant l'année scolaire. S'il est adopté, il éliminera le pouvoir du personnel enseignant de négocier les conditions régissant les activités parascolaires. Suivant les conseils de la FEEO, les membres du corps enseignant de l'élémentaire refusent de prendre en charge des activités parascolaires pendant l'année 2000-2001. Par ailleurs, la FEEO dépose une plainte à l'Organisation internationale du Travail et étudie la possibilité d'une poursuite en vertu de la Charte contre le projet de loi qu'elle voit comme une attaque à l'encontre des droits de négociation collective. Sous l'effet direct des actions menées par le corps enseignant et la direction de la FEEO, la ministre annonce que son gouvernement retire du projet de loi la section concernant les activités parascolaires et qu'à l'avenir, elle traitera séparément avec les panels de l'élémentaire et du secondaire⁸³.



2000

2004

Cette année-là, la FEEO mène une campagne, appelée Campagne 200, pour que le personnel enseignant reçoive davantage de temps de préparation. Dans le processus, elle se penche sur le dossier de la charge de travail et les objectifs de négociation collective, y compris des questions comme le temps de préparation, l'établissement d'un plafond pour le temps consacré à la surveillance, la bonification des avantages sociaux et des salaires, et l'amélioration des conditions de travail pour les enseignantes et enseignants suppléants⁸⁴. Pendant les mois d'hiver de 2005, les membres de la FEEO votent en faveur d'une grève. Ils veulent faire pression sur le gouvernement pour qu'il accepte leurs revendications et entament une grève du zèle à l'échelle de la province⁸⁵. En avril 2005, une entente est conclue selon laquelle le gouvernement s'engage à accorder la totalité du temps de préparation demandé d'ici 2008 et une augmentation salariale de 10,6 % en plus d'imposer une limite au temps consacré à la surveillance. En outre, le gouvernement convient non seulement d'accorder des fonds pour ces questions d'application générale, mais aussi de travailler avec les différents conseils scolaires pour répondre aux préoccupations locales. En juin 2005, tous les membres visés du corps enseignant parviennent à des conventions renégociées satisfaisantes⁸⁶.

Le projet de loi 115, intitulé *Loi donnant la priorité aux élèves* et adopté en 2012, entraîne un immense mouvement de contestation dans le secteur de l'éducation publique de la province. La FEESO et la FEEO y sont totalement opposées et organisent la résistance par des manifestations tout au long de l'été tandis que les négociations se poursuivent dans un climat de forte tension. Le gouvernement provincial libéral décide néanmoins, en septembre, de sanctionner la *Loi*⁹⁰. La nouvelle *Loi* impose au personnel enseignant de l'Ontario un contrat de deux ans qui contient des dispositions controversées. Par exemple, elle prévoit un gel des salaires pendant deux ans et une perte salariale supplémentaire de 1,5 % attribuable à trois journées pédagogiques dorénavant non rémunérées. En outre, elle réduit de moitié le nombre de journées de congé de maladie auxquelles le personnel enseignant a droit et élimine la possibilité pour lui d'accumuler des crédits de congés de maladie pour en obtenir le paiement au moment de la retraite⁹¹. Elle s'en prend aussi aux droits de négociation puisqu'elle limite la possibilité pour le personnel des syndicats de l'enseignement et le personnel de soutien de faire légalement grève. Les enseignantes et enseignants du palier secondaire membres de la FEESO amorcent une grève du zèle pour manifester leur opposition au projet de loi 115 et cessent de participer à la supervision des activités parascolaires sous toutes leurs formes. De son côté, en décembre, la FEEO organise des grèves tournantes d'une journée dans toute la province. Le lendemain des annonces de grève par la FEEO, les enseignantes et enseignants de l'élémentaire débrayent dans différentes villes de la province, pour une seule journée. Le 17 décembre seulement, plus de 100 écoles doivent fermer. Les enseignantes et enseignants de l'élémentaire érigent des piquets de grève à des intersections et devant des édifices publics dans l'espoir de faire abroger la *Loi*. Finalement, devant l'ampleur de la réaction, le gouvernement provincial révoque la *Loi* le 23 janvier 2013 et les syndicats mettent un terme à leurs actions. Le militantisme des enseignantes et enseignants leur assure des gains contractuels⁹².

<https://www.etfo.ca/AboutETFO/History/Documents/It's%20Elementary%20-%202018%20Edition.pdf> (en anglais seulement)



En 2006, la FEEO et la FEESO mènent des actions au nom des enseignantes et enseignants suppléants. Ceux du palier secondaire du Rainy River District School Board font grève pour obtenir des augmentations salariales qui leur assurent la parité avec ce que gagnent leurs homologues des autres conseils scolaires. La FEESO vise la même augmentation salariale, de 21 %, que celle accordée au corps enseignant régulier, mais le conseil rejette la demande et offre plutôt une maigre augmentation de 5 %. La FEESO entreprend alors de nouvelles actions avec ses membres suppléants⁸⁷. À l'élémentaire, les conditions de travail des enseignantes et enseignants suppléants deviennent aussi un motif de litige qui amène la FEEO à réagir, mais autrement. En février, les enseignantes et enseignants suppléants du Simcoe County District School Board sont sans contrat depuis août 2004. Les négociations pour remédier à la situation ne progressent guère. À force, la FEEO décide de « congédier » le conseil, une tactique pour amener ses membres suppléants à retirer leurs services. Le conseil est pris au dépourvu⁸⁸. En juin, la FEEO aide aussi à organiser des moyens de pression, cette fois au nom des enseignantes et enseignants suppléants travaillant pour le Trillium Lake District School Board, également sans contrat depuis 2004. Là encore, elle demande que ces membres du corps enseignant refusent de travailler pour ce conseil. La FEEO espère ainsi obtenir que les négociations concernant les enseignantes et enseignants suppléants accélèrent et que les conditions de travail de ce segment le plus vulnérable de ses membres s'améliorent⁸⁹.

En avril 2014, le gouvernement provincial adopte le projet de loi 122 qui prévoit dorénavant deux échelons de négociation en éducation : l'échelon provincial (central) et l'échelon local⁹³. Peu de temps après, à l'expiration des contrats du personnel enseignant, les négociations, menées selon le nouveau système, échouent à l'échelon central et à l'échelon local dans certains districts, notamment dans la région de Durham. Les enseignantes et enseignants de la région annoncent qu'ils ne retourneront pas au travail tant que les différends ne seront pas résolus. Las du piétinement des négociations provinciales⁹⁴, des enseignantes et enseignants membres de la FEESO et soutenus par elle menacent d'aller en grève pour faire pression sur leurs conseils scolaires. Ceux qui travaillent pour les conseils de Durham, de Peel et de Sudbury entament une grève et ceux de Halton retirent certains de leurs services. En mai, le gouvernement provincial adopte une loi imposant le retour au travail du personnel enseignant puis, sous l'effet d'autres menaces de grèves locales, adopte une autre loi interdisant d'autres grèves pour le reste de l'année scolaire 2014-2015⁹⁵. Une entente finit par se conclure en août et par être ratifiée en septembre.

<https://www.etfo.ca/AboutETFO/History/Documents/It's%20Elementary%20-%202018%20Edition.pdf> (en anglais seulement) (photo de Vivian McCafferty)



2014

2015

L'Ontario Provincial School Board Association signale son intention d'éliminer un grand nombre de droits acquis contractuels. Parmi les dispositions draconiennes envisagées figurent des mesures qui réduisent l'autonomie du personnel enseignant, détériorent les conditions de travail des enseignantes et enseignants suppléants, portent atteinte aux droits de négociation à l'échelon local et suppriment les protections relatives à l'effectif des classes. Les enseignantes et enseignants membres de la FEEO réagissent en recourant à des moyens de pression qui débutent le 11 mai. Ils consistent principalement à délaissé de nombreuses tâches administratives et à boycotter les initiatives du ministère de l'Éducation. Par exemple, ils refusent d'administrer les tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation et remettent les notes finales des élèves à la direction sans remplir les bulletins. Le gouvernement provincial est obligé d'intervenir pour aider à la négociation et amener les parties à s'entendre. Les conseils scolaires doivent faire marche arrière et annuler les dispositions rétrogrades qu'ils avaient proposées. En novembre, les parties parviennent à une convention provisoire que les membres de la FEEO ratifient. Les enseignantes et enseignants remportent plusieurs succès dans cette convention qui constitue une fondation précieuse pour les négociations et dossiers stratégiques futurs. Entre autres dispositions importantes, la convention prévoit une augmentation salariale de 2,5 %, des améliorations aux conditions de travail et des dispositions au profit du personnel enseignant suppléant⁹⁶.

En raison d'une impasse dans les négociations contractuelles, l'OECA prend des mesures à l'encontre du Toronto District Catholic School Board. Elle « congédie » en quelque sorte le conseil dans l'espoir de faire pression et d'augmenter le pouvoir de négociation des enseignantes et enseignants. Cette mesure interdit aux membres syndiqués de présenter leur candidature à des postes permanents relevant du conseil. Un règlement intervient finalement et l'OECA supprime l'interdiction en septembre alors que les parties parviennent à une convention provisoire⁹⁷.

<https://globalnews.ca/news/6668523/ontario-english-catholic-teachers-association-deal-suspends-strike/> (en anglais seulement) (photo de Kamil Karamali, Global News)



2016

2019-2020

À la déception de bien des gens, le gouvernement provincial conservateur de l'Ontario annonce son intention de réduire significativement les budgets de l'éducation à tous les paliers. Au secondaire, il veut porter l'effectif maximal des classes de 22 à 28 élèves, ce qui lui permettrait d'éliminer des postes d'enseignement et entraînerait des pertes d'emploi. Il se propose aussi d'imposer un minimum de quatre crédits d'apprentissage en ligne aux élèves du secondaire⁹⁸. Les quatre principaux syndicats de la province — l'AEFO, la FEEQ, l'OECA et l'OSSTF/FEESO — s'opposent collectivement aux mesures annoncées⁹⁹. À l'expiration des contrats du personnel enseignant en août 2019, des négociations commencent entre les syndicats et le gouvernement provincial dans un climat tendu. Pour les enseignantes et enseignants de l'élémentaire, elles achoppent sur les points suivants : les garanties concernant le jardin à temps plein dans le système anglophone, une augmentation du soutien à l'éducation de l'enfance en difficulté et le maintien des règles de recrutement en fonction de l'ancienneté, que le gouvernement essaie d'éliminer¹⁰⁰. Dans toute la province, les enseignantes

et enseignants participent à des moyens de pression pour dénoncer les restrictions budgétaires annoncées et obtenir une modeste augmentation salariale de 2 % équivalente à l'inflation. Vers la fin de 2019, ils amorcent une multitude de grèves tournantes qui se poursuivent jusqu'au début de 2020. Dans un mouvement collectif des quatre syndicats, ils mènent aussi une grève du zèle en plus de retirer certains de leurs services¹⁰¹. Pendant cette période, le gouvernement conservateur fait bien quelques contre-offres, mais les syndicats les jugent insuffisantes¹⁰². Les enseignantes et enseignants déclarent qu'ils rejeteront automatiquement les propositions incluant une augmentation de



<https://www.toronto.com/news-story/9853144-toronto-s-french-language-teachers-walk-the-picket-line/> (en anglais seulement)/ 1

2019-2020



<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/pdntorontostar/docview/2381723445/869D318CD6E043EBPQ/1?accountid=14701> (en anglais seulement)

<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/pdntorontostar/docview/2381723445/869D318CD6E043EBPQ/1?accountid=14701> (en anglais seulement)



l'effectif des classes ou l'obligation de l'apprentissage en ligne, des mesures qui, selon eux, minent la qualité de l'éducation et réduisent de beaucoup le nombre de postes d'enseignement. Ils promettent de continuer leur action pour défendre une éducation de qualité au moyen de grèves tournantes jusqu'à ce que les parties parviennent à s'entendre¹⁰³. En cette journée marquante du 21 février 2020, les membres des quatre principaux syndicats de l'Ontario procèdent à un débrayage collectif de 24 heures qui s'étend à toute la province. C'est la première action de ce genre depuis les négociations houleuses de 1997 et tout le système d'éducation est paralysé¹⁰⁴. Cependant, et après plusieurs mois de pressions, l'éclosion de la pandémie de COVID-19 vient changer la donne. En mars 2020, l'OEFTA, la FEEO, puis l'AEFO finissent par conclure l'une après l'autre des conventions provisoires et suspendent leurs grèves^{105, 106, 107}. Les efforts des différentes parties pour arriver à des règlements répondent largement au désir d'amener une stabilité dans un contexte général sans précédent et d'assurer la sécurité des élèves et du personnel¹⁰⁸. Les enseignantes et enseignants de l'OSSTF/FEESO acceptent, quant à eux, de suspendre leur grève et le retrait complet de leurs services pour réduire les perturbations. Toutefois, ils accompagnent ce geste d'un élargissement de leur grève du zèle¹⁰⁹.



<https://www.toronto.com/news-story/9853144-toronto-s-french-language-teachers-walk-the-picket-line/> (en anglais seulement)



MANITOBA

Peu de temps après la syndicalisation des enseignantes et enseignants du Manitoba, la Commission scolaire de Brandon tente de leur imposer des réductions salariales massives. Elle prend la décision de réduire radicalement leurs salaires de 25 % sans négociation, en leur posant un ultimatum. En réaction à cette réduction injuste, le personnel enseignant décide de démissionner en bloc. Un certain nombre d'enseignantes et enseignants, ainsi que des directeurs et directrices d'école et des surintendantes et surintendants de Brandon, démissionnent. Par solidarité, les enseignantes et enseignants de toute la province donnent de l'argent pour soutenir leurs collègues touchés par les réductions et aucun membre de la MTS n'accepte de poste devenu nouvellement vacant¹¹⁰. Malheureusement, tous et toutes ne retrouvent pas leur emploi, mais les syndicats de l'enseignement font tout pour apporter une aide financière à leurs membres¹¹¹.

1924

1956

L'année 1956 connaît une évolution capitale des négociations au Manitoba. Grâce à une modification de la *Loi sur les écoles publiques*, les enseignantes et enseignants se voient notamment accorder des droits de négociation collective, une plus grande sécurité de permanence et un comité de certification provincial. Cette évolution débouche, toutefois, sur l'adoption de l'arbitrage exécutoire comme seul mécanisme de règlement des différends. Voyant dans l'arbitrage exécutoire une solution de rechange équitable, la MTS renonce à son droit de grève dans une entente toujours en vigueur aujourd'hui¹¹².

Le gouvernement du Manitoba dépose le projet de loi 22, suscitant la colère des enseignantes et enseignants de la province. Le texte prévoit la suppression de leurs journées de perfectionnement professionnel et l'augmentation de leur charge de travail, d'où leur révolte contre un projet de loi qu'ils trouvent injuste. La MTS organise une manifestation pour exprimer son mécontentement à l'égard du projet de loi, de la politique du gouvernement en matière d'éducation et des compressions budgétaires générales constatées dans la province. Lors des manifestations menées par les enseignantes et enseignants, environ 2 000 personnes se rassemblent devant l'Assemblée législative pour soutenir le mouvement, dont des enseignantes et enseignants, des élèves, des parents, de même que des citoyennes et citoyens inquiets. Des enseignantes et enseignants vont même jusqu'à refuser de travailler en dehors de leurs heures de classe en signe de protestation¹¹³.

Le gouvernement du Manitoba dépose des plans de réforme de l'éducation qui prévoient d'importantes coupes budgétaires. Comme la MTS n'a toujours pas le droit de grève, le personnel enseignant de la province utilise d'autres méthodes pour manifester sa résistance. Les syndicats organisent une campagne d'annonces à la radio où ils présentent les coupes prévues comme une attaque dirigée contre l'éducation et où ils expliquent quel impact elles auront sur l'éducation dans la province. Le gouvernement provincial conservateur contre-attaque avec sa propre campagne radiophonique pour contester les affirmations du personnel enseignant. Il diffuse des messages hostiles aux syndicats, essaie de participer à la rhétorique antisindicaliste et vilipende l'action syndicale, la qualifiant de préjudiciable et de nuisible aux efforts de coopération¹¹⁴.

1993

1994

1996

Les enseignantes et enseignants manitobains sont de plus en plus mécontents et l'adoption du projet de loi 72 par le gouvernement provincial ne fait qu'accroître leurs griefs. En effet, cette loi s'attaque à leurs droits de négociation collective et change les règles de participation des syndicats aux négociations contractuelles. Elle permet aussi au gouvernement de décider des règles d'arbitrage à suivre et elle limite les sujets soumis à un arbitrage. Le tout nuit à la capacité des enseignantes et enseignants de négocier réellement et équitablement leurs contrats. Cette loi contestée, qui s'ajoute aux précédentes coupes budgétaires en éducation, fait craindre une détérioration continue de la qualité des écoles. En réaction à cette situation, les enseignantes et enseignants du Manitoba se rassemblent devant l'Assemblée législative pour faire pression contre le projet de loi et contre les compressions budgétaires qui entraîneront des dispositions préjudiciables, comme des licenciements, des réductions de ressources et de programmes, et une augmentation de l'effectif des classes¹¹⁵.

Cette année-là, les enseignantes et enseignants de la province participent à des manifestations massives organisées pour protester contre les compressions budgétaires en éducation, les pertes d'emplois et l'effectif croissant des classes dans la province. Ils viennent de traverser deux années consécutives où le financement public n'a pas suivi le taux d'inflation et ils sont de plus en plus fatigués. Le 25 mai, ils sont plus de 1 500 à manifester pour un enseignement public de qualité. Comme l'arbitrage exécutoire demeure à ce jour la seule méthode de négociation dans la province, les enseignantes et enseignants ne retirent pas leurs services, mais affichent publiquement leur mécontentement¹¹⁶.

2018



<https://www.mbteach.org/mtscms/2018/06/07/mts-anti-cut-rally/> (en anglais seulement)

The image features a vibrant green background with abstract geometric shapes in various shades of green and yellow, arranged in a semi-circular pattern at the top and bottom. A central horizontal band contains a network of white lines and dots on a grey background. The word "SASKATCHEWAN" is prominently displayed in bold, yellow, sans-serif capital letters within this central band.

SASKATCHEWAN

Même s'ils traversent une crise économique et n'ont aucun pouvoir de négociation par l'intermédiaire des conseils scolaires locaux, les enseignantes et enseignants de Moose Jaw se mettent en grève. Ce moyen de pression compte sans doute parmi les premiers de ce type dans le milieu enseignant canadien. Il marque une importante victoire pour le corps enseignant et ses syndicats, car il pousse le conseil scolaire à reconnaître aux enseignantes et enseignants le droit de négocier avec lui par la voix de représentantes ou représentants¹¹⁷. Ces tensions dans l'enseignement créent aussi un climat parfait pour accroître la syndicalisation. D'ailleurs, 90 % des enseignantes et enseignants de la province adhèrent au syndicat¹¹⁸.

1921

Après une décennie de hausses salariales minimales, de classes toujours plus nombreuses, de ressources insuffisantes et de lourdes charges de travail, le personnel enseignant de la Saskatchewan est exaspéré. Les membres de la Fédération des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan (FES) décident de recourir à une action syndicale. En septembre, ils entament une grève du zèle en exerçant leur droit de retrait des services bénévoles et en boycottant les activités parascolaires¹¹⁹. Ils participent, de plus, à diverses manifestations. Plusieurs écoles sanctionnent par des retenues sur salaire leurs enseignantes et enseignants qui participent au moyen de pression¹²⁰. Ce conflit de travail débouche finalement sur la création d'un comité mixte de bonnes pratiques et de règlement des différends. Ce comité doit aider à régler de nouveaux problèmes de ressources humaines et contribuer à maintenir des pratiques d'emploi positives aux échelons provincial et local¹²¹.

2000



2011

La première grève du personnel enseignant à l'échelle de la Saskatchewan a lieu en 2011. Les enseignantes et enseignants de la province gagnent alors environ 7 500 \$ de moins que leurs collègues dans l'Ouest du Canada et ils n'ont plus de contrat depuis août 2010¹²². Ils réclament une augmentation de 16 % sur trois ans, ce à quoi le gouvernement répond par une offre de seulement 5,5 %. En mai, les enseignantes et enseignants membres



<http://www.calgaryherald.com/business/Photo+Gallery+Saskatchewan+teachers+rally+Saskatoon+Regina/4733876/story.html> (en anglais seulement)

de la FES se mettent en grève. Ils exercent leur droit de retrait des services trois journées dans le mois¹²³. Début juin a lieu une médiation spéciale, conformément à la *Human Resources Labour and Employment Act*¹²⁴. Fin septembre, les enseignantes et enseignants parviennent à une entente avec le gouvernement, même s'ils doivent se contenter d'une augmentation de salaire de 5,5 % sur trois ans, parallèlement à des ajustements de marché de 3,34 % à 5,01 %¹²⁵.

The image features a teal background with abstract geometric shapes, including squares and rectangles, arranged in a circular pattern. A central network diagram with white nodes and lines is visible. The word "ALBERTA" is written in bold, teal, uppercase letters.

ALBERTA

Au début du mois d'avril, dans diverses villes de l'Alberta, les enseignantes et enseignants sont mécontents de leurs mauvaises conditions de travail¹²⁶. Ceux de Calgary et de Medicine Hat menacent de faire grève, tandis que ceux des écoles secondaires d'Edmonton se mettent réellement en grève. Ils cessent le travail durant deux semaines¹²⁷. La majorité des écoles secondaires de la ville reprennent toutefois les cours le 13 avril¹²⁸.

Le personnel enseignant de la province fait grève trois jours. Le retrait des services fait suite à des différends sur les conditions de travail et la taille des classes¹²⁹.

Le 6 avril, après cinq semaines de retrait des services, les enseignantes et enseignants retournent enfin dans leurs salles de classe. En fin de compte, une entente est conclue leur accordant une augmentation de salaire de 5,5 % sur 32 mois¹³¹.

1921

1971

1988

1980

Cette année, qui est celle de la grève de Calgary, est aussi celle de la plus longue grève dans l'enseignement de l'histoire de l'Alberta. Le gouvernement conservateur est depuis longtemps au pouvoir et les enseignantes et enseignants accumulent les griefs. Ceux de Calgary sont découragés et réclament, sans succès, un allongement du temps de préparation et de meilleures conditions de travail. Le 27 mai, ils cessent le travail et ce retrait des services se prolongera au-delà de la fin de l'année scolaire, laissant de nombreux élèves dans le doute quant à leur échec ou réussite. Cette longue grève dure 122 jours, dont 42 jours de classe. Le personnel enseignant rejette continuellement des propositions jugées insuffisantes, ce qui pousse la province à imposer un règlement en vertu de l'article sur les situations d'urgence de l'*Alberta Labour Act*. En octobre, les enseignantes et enseignants reçoivent l'ordre de reprendre le travail, sans avoir obtenu gain de cause sur les conditions de travail ou le temps de préparation. L'Alberta Teachers' Association (ATA) et le Calgary Board of Education décident ensuite d'accepter une offre précédemment refusée qui prévoit une augmentation de salaire de 10,5 %¹³⁰.

Le Parti conservateur au pouvoir et le personnel enseignant s'opposent dans ce qui est considéré comme le plus long conflit de travail de l'histoire de l'Alberta. Le gouvernement provincial refuse d'allouer à l'éducation les fonds supplémentaires promis précédemment et propose une augmentation de salaire bien inférieure à celle de n'importe quel autre poste du secteur public. Les enseignantes et enseignants ripostent par des grèves et exercent leur droit de retrait des services dans 22 des 61 districts scolaires de la province. Le gouvernement provincial cherche à les obliger à reprendre le travail par des moyens législatifs, mais les grévistes décident rapidement de contester en justice l'ordonnance de retour au travail. Ils préparent aussi des plans de retrait des services bénévoles dans de nombreux domaines. En mars, le tribunal invalide le décret d'urgence provinciale visant à contraindre les enseignantes et enseignants à reprendre le travail qu'il estime politique et ajoute qu'il n'a pas la preuve que l'action des enseignantes et enseignants ait occasionné des préjudices déraisonnables. Peu après, le gouvernement présente le projet de loi 12 afin de résoudre les problèmes de négociation par l'arbitrage. Le projet de loi supprime aussi des ententes précédemment négociées sur les conditions en classe, avec pour effet d'empêcher de réexaminer ces questions. Il ne fait que provoquer davantage le personnel enseignant et donne lieu à de nouveaux mouvements de protestation. Les membres de l'ATA entament une grève du zèle et se mettent de nouveau en grève jusqu'à ce qu'ils reçoivent l'ordre de reprendre le travail. Le 19 avril, une entente mettant fin au conflit est conclue¹³². En vertu de la nouvelle entente, la province apporte les ajustements suivants au processus d'arbitrage : réintégration des questions non salariales, règlement du passif non capitalisé

2002

des régimes de retraite des enseignantes et enseignants, création d'une commission sur l'apprentissage chargée d'évaluer les conditions d'enseignement et d'apprentissage, etc. En échange, l'ATA accepte de ne pas intenter de poursuites contre la province au sujet du projet de loi 12 et de demander à ses membres de reprendre les activités bénévoles, mettant ainsi fin à la grève du zèle¹³³.



<https://edmontonjournal.com/news/local-news/timeline-the-politics-of-class-sizes-in-alberta>
(en anglais seulement) Le 7 février 2002 (photo de Larry Wong, Postmedia)



COLOMBIE-BRITANNIQUE

Cette année-là éclate à Victoria ce qui est considéré comme la toute première grève dans l'enseignement au Canada. Les enseignantes et enseignants exercent leur droit de retrait des services afin d'obtenir le rétablissement des salaires antérieurs aux réductions de 1914. Avant cette grève, ils n'avaient pas vraiment leur mot à dire au sujet de leur emploi et aucun droit de négociation bien établi¹³⁴. Pendant deux jours, 178 enseignantes et enseignants de la ville refusent de travailler¹³⁵. Ce moyen de pression oblige le conseil à les rencontrer et à examiner leurs revendications pour ne pas s'exposer à d'autres grèves. Celui-ci satisfait à ces revendications et présente le règlement comme étant le résultat d'une négociation plutôt que d'un arbitrage. À la suite de ce règlement fructueux, la Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (FECB) prend contact avec le ministère de l'Éducation créé récemment afin d'obtenir que l'arbitrage devienne un moyen acceptable de résoudre les différends salariaux¹³⁶.

Au cours d'un nouveau différend salarial, le processus d'arbitrage accepté précédemment est utilisé comme moyen de règlement. Il est décidé qu'un conseil scolaire de New Westminster allouera des fonds supplémentaires au corps enseignant, mais il refuse d'accorder les augmentations. En réaction, les enseignantes et enseignants de la ville font grève sept jours pour manifester leur résistance au rejet par le conseil du processus de négociation établi, ce qui les aide à faire progresser les négociations et leur permet d'exercer un certain pouvoir dans les pourparlers. Peu après, un règlement est conclu entre le conseil et les personnes qui représentent le personnel enseignant, et la sentence arbitrale est en partie exécutée¹³⁷.

1919

1921

1939

Avant 1939, l'arbitrage est inscrit dans la loi en tant que mécanisme de règlement des différends. Peu de temps après, un groupe d'enseignantes et enseignants soumet une proposition salariale à son conseil, qui la rejette rapidement. Cependant, comme ils connaissent leurs droits récemment acquis, ils renvoient l'affaire à un arbitrage exécutoire pour parvenir à un règlement. Malgré l'intervention d'un arbitre, le conseil refuse d'assister aux négociations organisées. Les enseignantes et enseignants obtiennent gain de cause à plusieurs reprises, mais le conseil scolaire continue de refuser d'admettre le problème. En raison du peu d'attention accordée par le conseil aux processus légaux de la négociation, les enseignantes et enseignants concernés par le conflit saisissent la justice pour tenter de faire appliquer la règle de l'arbitrage légalement exécutoire. Le conseil cherche à résister et exerce des représailles contre les enseignantes et enseignants en leur faisant continuellement des difficultés. Ainsi, il les vilipende, les licencie en nombre, oblige certains à prendre leur retraite et en relègue d'autres dans des écoles éloignées. Le personnel enseignant riposte, toutefois, systématiquement aux tactiques d'intimidation du conseil et se montre capable de surmonter les injustices qui lui sont infligées. Les normes d'arbitrage sont maintenues. Les enseignantes et enseignants sont réembauchés et retrouvent leur poste précédent, mais ils sont diabolisés aux yeux du public¹³⁸.

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dans la province, les enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique lancent une campagne de sensibilisation intitulée « Over 40 Campaign ». Elle a pour objectif à long terme d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignantes et enseignants. Le but plus immédiat est de réduire la taille déraisonnable et préjudiciable des classes. La FECB encourage ses membres à refuser de s'occuper de classes de 40 élèves ou plus et promet de soutenir celles et ceux qui le font en leur payant l'intégralité de leur salaire pendant la période où ils seront sans travail. Les moyens de pression utilisés par le corps enseignant encouragent les conseils à négocier et permettent de conclure plusieurs contrats locaux en 1969¹³⁹.

Cette année est celle du tout premier recours par le personnel enseignant à des moyens de pression à l'échelle provinciale de l'histoire de la Colombie-Britannique. Les enseignantes et enseignants retirent leurs services et font grève sur la question de leurs pensions. En plus de ces moyens de pression, ils donnent de la voix sur les problèmes de l'enseignement et participent activement à la campagne politique en cours. Ils contribuent à influencer le vote et un gouvernement néodémocrate est élu qui améliorera leurs pensions¹⁴¹.

Les enseignantes et enseignants de Surrey déclenchent une grève illégale. Par leur débrayage, ils cherchent à obtenir une réduction de la taille des classes dans les écoles publiques et à plaider en conséquence pour le recrutement de plus d'enseignantes et enseignants. À la suite de ce retrait des services, le gouvernement embauche des milliers d'enseignantes et enseignants supplémentaires dans toute la province, ce qui permet une forte réduction de la taille des classes¹⁴².

1967

1969

1971

1974

Les enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique n'ont alors pas le droit de grève et peuvent seulement négocier avec les conseils au sujet de leurs salaires et de leurs primes. Toutes les autres modalités d'emploi et conditions de travail sont définies unilatéralement par leurs conseils scolaires. Ils veulent pouvoir négocier plus, avoir davantage voix au chapitre pour ce qui concerne leur propre emploi, et améliorer les conditions d'apprentissage et de travail dans l'enseignement. Ils entament par conséquent une série d'actions pour tenter de faire changer les choses. Ils organisent des mouvements de protestation et des manifestations, participent à divers types d'actions politiques et se mettent même en grève. Un peu plus tard dans l'année, plusieurs conseils locaux acceptent de renégocier les contrats des enseignantes et enseignants en portant une attention particulière aux conditions de travail et d'apprentissage, conformément aux revendications du personnel enseignant, qui fait planer la menace d'autres grèves si aucun règlement n'est trouvé. Toutefois, une entente est bientôt conclue, qui accorde aux enseignantes et enseignants une influence sur leur classe, ce qui n'était pas le cas jusque-là¹⁴⁰.

Dans la ville de Terrace, le personnel enseignant recourt à des moyens de pression pour essayer d'aboutir à des solutions favorables concernant des pratiques que leur contrat autorise. Les enseignantes et enseignants des conseils scolaires concernés font grève pendant six jours pour appuyer leurs revendications. Après cela, les négociations locales progressent et sont suffisamment fructueuses pour qu'un certain nombre de dispositions importantes soient ajoutées à leur contrat. Malgré un retrait de services apparemment limité, cet épisode a eu par la suite de multiples répercussions importantes sur le militantisme dans l'enseignement. Pour la première fois, des règlements contractuels contenaient des dispositions sur la taille maximale des classes et, pour la première fois aussi, une procédure de règlement des griefs était négociée. Cet exemple de militantisme enseignant a également aidé à accroître la capacité d'autres régions de mener des négociations locales de manière plus générale¹⁴³.

La même année que la grève de Terrace, les enseignantes et enseignants de toute la province lancent une campagne par laquelle ils cherchent à obtenir de meilleurs droits de négociation pour le personnel enseignant de la Colombie-Britannique. Ils se battent pour pouvoir négocier le droit d'avoir des pauses-déjeuner sans obligation professionnelle. La FECB les invite à aller manger un chili hors du campus le midi, ce qui crée des difficultés pour surveiller les élèves. Cette action mène à l'inclusion dans la convention d'une pause-déjeuner d'une heure sans obligation professionnelle¹⁴⁴.

1981

1983



<https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39405> (en anglais seulement)

Cette année est marquée par diverses actions syndicales dans toute la fonction publique de la province. Le gouvernement provincial dépose 26 projets de loi aux conséquences négatives pour les fonctionnaires. Plusieurs syndicats de la fonction publique organisent des retraits de services à l'échelle de la province dans ce qu'on a fini par appeler la Grève de solidarité. L'éducation publique fait partie des secteurs ciblés par les projets de loi, raison pour laquelle les enseignantes et enseignants recourent à des moyens de pression pour susciter des réactions. Sous la direction de la FECB, ils cessent de travailler pendant trois jours. La Grève de solidarité leur aura permis de négocier quelques changements avec leurs conseils respectifs dont des dispositions concernant l'ancienneté et la cessation d'emploi¹⁴⁵.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique dépose les projets de loi 19 et 20 aux termes desquels il ne serait plus obligatoire pour les enseignantes et enseignants de la province d'adhérer à la FECB. En fait, ces projets de loi obligent les enseignantes et enseignants à choisir entre le modèle syndical, qui leur accorde tous les droits de débrayage et de grève, et le modèle associatif, qui prévoit des arbitrages, mais seulement une capacité de négociation limitée. Les enseignantes et enseignants réagissent et, le 28 avril, les membres de la FECB organisent une manifestation qui sera suivie d'une participation à une grève générale le 1^{er} juin. Malgré la résistance, le gouvernement adopte les projets de loi. En réaction, la FECB lance une campagne auprès des enseignantes et enseignants de la province pour qu'ils adhèrent au syndicat. La campagne remporte un grand succès : plus de 99 % des membres du corps enseignant de la Colombie-Britannique se syndicalisent. Leur attachement à leurs droits du travail et leur appartenance syndicale leur permettent de conserver leur droit de grève légal et la capacité de négocier la plupart des modalités de leur emploi¹⁴⁶.

<https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39406>
(en anglais seulement)

1987



Cette année-là, on enregistre plusieurs grèves dans l'enseignement, ainsi que trois lock-outs, et cinq grèves du personnel de soutien à l'enseignement. Les différends portent sur la taille des classes, la sécurité professionnelle et les conditions de travail. La FECB crée alors le fonds de défense de la négociation collective pour être plus à même de soutenir les griefs et les actions menées dans les sections locales¹⁴⁷.

1988

2002

Le 25 janvier, le gouvernement provincial dépose les projets de loi 27 et 28 qui ont pour effet de limiter les droits de négociation collective du personnel enseignant de la Colombie-Britannique et portent atteinte au droit de grève. Il les adopte à peine trois jours plus tard¹⁴⁸. En fait, avec ces mesures législatives, les enseignantes et enseignants perdent les gains des dix conventions collectives précédentes. Les lois éliminent des dispositions touchant une multitude d'aspects importants du travail, comme la taille des classes et le financement de l'éducation de l'enfant en difficulté, et interdisent toute négociation à leur sujet. Les enseignantes et enseignants de la province organisent un débrayage le 28 janvier et reprennent le travail à contrecœur après l'adoption des projets de loi. La FECB conteste les mesures législatives devant les tribunaux pour atteinte à la liberté de négocier collectivement, garantie par la Charte. Finalement, les suppressions pratiquées dans le contrat en vertu des nouvelles lois sont invalidées. Dans son jugement, la cour impose le rétablissement des dispositions antérieures et l'indemnisation financière des enseignantes et enseignants¹⁴⁹.



<https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39409>
(en anglais seulement)

En vertu du projet de loi 19 nouvellement adopté, de nombreuses dispositions sont retirées des conventions collectives du personnel enseignant, dont les limites à la taille des classes, le financement des services aux élèves ayant des besoins particuliers et le soutien des enseignantes et enseignants spécialisés. En réponse à ces mesures, le corps enseignant commence à exercer des moyens de pression. Peu après, le gouvernement adopte le projet de loi 12 pour y mettre fin et imposer une convention collective¹⁵⁰. Les enseignantes et enseignants font grève illégalement pendant dix jours pour résister au contrat imposé et appuyer leurs revendications concernant certaines dispositions. Ils réclament de meilleures conditions d'apprentissage, le rétablissement des droits de négociation et une augmentation salariale. Pendant cette grève d'une semaine, ils font fi d'une ordonnance de retour au travail, mais devant cet acte de résistance, le gouvernement gèle le fonds de grève de la FECB de sorte que les enseignantes et enseignants ne peuvent toucher leur indemnité de grève. L'affaire est alors confiée à un médiateur et, finalement, une majorité d'enseignantes et enseignants approuvent une entente de retour au travail¹⁵¹.

2005



<https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39410> (en anglais seulement)



Pendant que les négociations collectives se poursuivent, le gouvernement provincial nomme un nouveau modérateur, ce qui change le ton des discussions. Le ton durcit tandis que le gouvernement cherche à supprimer les limites à la taille des classes, les normes de composition des classes et les ratios de dotation nécessaires. Il veut aussi imposer une entente décennale. Cette attitude amène les enseignantes et enseignants de la province à voter en faveur de moyens de pression. De leur côté, les employeurs réagissent en imposant un lock-out partiel et, dans certains cas, en réduisant la rémunération du corps enseignant. Les enseignantes et enseignants répondent en menant des actions, notamment des grèves tournantes, dans toute la Colombie-Britannique à partir de mai. En juin, le mouvement évolue vers une grève¹⁵⁴. La situation se dégrade encore quand le gouvernement impose un lock-out à grande échelle qui durera 26 jours ouvrables au total. Les écoles de la province ne rouvrent leurs portes que le 22 septembre, l'année scolaire suivante. Pour finir, le gouvernement renonce à nombre de ses dispositions les plus dures, dont celles concernant la taille et la composition des classes et les ratios de dotation, ainsi que l'évaluation des enseignantes et enseignants et le nombre d'heures de travail¹⁵⁵. Après cette longue période de militantisme, une entente de six ans est finalement conclue pour les années 2013-2019, assurant un certain nombre de gains au personnel enseignant¹⁵⁶.

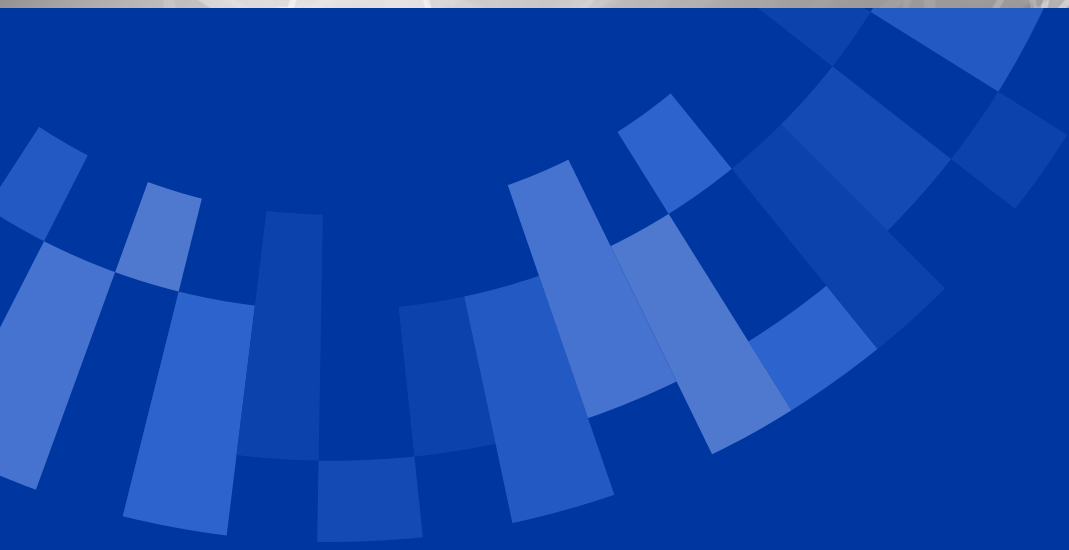
2012



<https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39523>
(en anglais seulement)

2014

L'année est marquée par la poursuite des négociations collectives des enseignantes et enseignants commencées en 2011, peu avant l'expiration de la convention collective de 2006-2011. Même si les négociations ont commencé à temps, les discussions s'enlisent. Après une longue ronde de négociations peu fructueuses, les enseignantes et enseignants de toute la province votent en faveur du recours à des moyens de pression. Au début de mars, ils font grève légalement pendant trois jours dans toute la Colombie-Britannique et, en retour, le gouvernement provincial adopte le projet de loi 22 qui vise à les astreindre à une « période d'accalmie ». En fait, il interdit aux enseignants et enseignantes de faire grève et leur impose un contrat de deux ans, en plus d'un gel salarial de deux ans aussi. Les mesures font qu'il est nécessaire de nommer un médiateur, ce qui amène finalement la FECB à conclure, le 26 juin, une entente pour les années 2011 à 2013¹⁵². Aux termes du nouveau contrat, le personnel enseignant obtient une bonification de son régime de santé et de ses congés¹⁵³.



YUKON TERRITOIRES DU NORD-OUEST NUNAVUT

Yukon

Le Yukon ne semble avoir connu aucune grève dans l'enseignement, mais des arbitrages. Pourtant, les enseignantes et enseignants de ce territoire ont le droit de faire grève. Ils sont représentés par le syndicat officiel de l'enseignement provincial, l'Association des enseignants et des enseignantes du Yukon. L'organisation, fondée en 1955, recourt largement à l'arbitrage pour régler les griefs relatifs aux conventions collectives et elle a remporté plusieurs succès au nom du personnel enseignant¹⁵⁷.

Territoires du Nord-Ouest

Les Territoires du Nord-Ouest sont également une région où le personnel enseignant ne semble pas recourir à des moyens de pression d'envergure. Les enseignantes et enseignants, représentés par l'Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest (AETNO), y sont dans une situation où les grèves aussi bien que les lock-out sont légaux, en cas d'échec de la médiation. L'AETNO, fondée en 1953, participe en général aux négociations au nom de ses membres au moyen du processus d'arbitrage¹⁵⁸.

Nunavut

C'est au Nunavut que se trouve le plus jeune syndicat de l'enseignement du Canada. Le syndicalisme s'est instauré rapidement, compte tenu du fait que la région n'est devenue territoire qu'en 1999. L'Association des enseignants et enseignantes du Nunavut est née à la même époque, lorsqu'un premier regroupement d'enseignantes et enseignants s'est séparé en deux entités. Dans ce territoire, les enseignantes et enseignants recourent généralement à un arbitrage en cas de différend¹⁵⁹.



LITTÉRATURE CITÉE

Authier, Philip. « Outaouais Teachers May Strike », *Ottawa Citizen*, le 21 août 1989. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/239378976?accountid=14701>].

Beirne, Anne. « The Common Front Cracks », *Maclean's*, [En ligne], le 7 février 1983. [<https://archive.macleans.ca/issue/19830207#!&pid=10>].

Beirne, Anne. « Showdown in Quebec », *Maclean's*, [En ligne], le 28 février 1983. [<https://archive.macleans.ca/article/1983/2/28/showdown-in-quebec>].

Brennan, Richard. « Strike Inevitable: Teachers », *Kingston Whig – Standard*, le 23 septembre 1997. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/353050044?accountid=14701>].

Brown, Christine. « ETFO Celebrates 10 Years of Success: Ten Years of Collective Bargaining (Collective Bargaining) », *ETFO Voice*, [En ligne], décembre 2008. [<http://etfovoice.ca/node/244>].

CBC News. « Job Action Changes School Day in N.B. », [En ligne], le 4 avril 2005. [<https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/job-action-changes-school-day-in-n-b-1.548216>].

CBC News. « Student Protest Spreading Across N.B. », [En ligne], le 13 avril 2005. [<https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/student-protest-spreading-across-n-b-1.536463>].

Chen, Dalson. « Teachers Yell “Shame” at Premier McGuinty Firm on “Pay Freeze” », *The Windsor Star*, le 10 août 2012. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1033176290?accountid=14701>].

Congrès du travail du Canada. « Les enseignantes et enseignants de l'Ontario mettent fin au plus important mouvement de protestation de

l'histoire du secteur », [En ligne], le 4 janvier 2019. [<https://congresdutravail.ca/les-enseignantes-et-enseignants-de-lontario-mettent-fin-au-plus-important-mouvement-de-protestation-de-lhistoire-du-secteur/>].

Cox, Kevin. « Newfoundland Teachers Plan Walkout: N.S. Teachers Favour Strike; PEI Civil Servants Polled on Possible Job Action », *The Globe and Mail*, le 14 mai 1994. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1140851782?accountid=14701>].

CTV Atlantic. « Union Pleased After P.E.I. Teaching Job Cuts Reversed », [En ligne], le 15 juillet 2015. [<https://atlantic.ctvnews.ca/union-pleased-after-p-e-i-teaching-job-cuts-reversed-1.2471396?cache=yes&clipId=104062%3FclipId%3D68596>].

CTV News. « Quebec Teachers Stage One-Day Strike », [En ligne], le 8 juin 2010. [<https://montreal.ctvnews.ca/quebec-teachers-stage-one-day-strike-1.520528>].

Doucette, Keith. « Bill ending N.S. teachers' contract dispute passes », CTV News, [En ligne], le 21 février 2017. [<https://www.ctvnews.ca/canada/bill-ending-n-s-teachers-contract-dispute-passes-1.3294252>].

Edmonton Journal, « Teachers, Parents Jeer as Ontario Education Bill Approved », le 2 décembre 1997. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/252478285?accountid=14701>].

Forbes, Brian. « The Assault on Teachers' Collective Bargaining Rights in Nova Scotia », Centre canadien de politiques alternatives, [En ligne], printemps-été 2017. [<https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%200f>].

Gardner, Ray. « The Little Red Sweatshop », *Maclean's*, [En ligne], le 15 avril 1949. [<https://archive.macleans.ca/article/1949/4/15/the-little-red-sweatshop>].

Gazette (The). « School Strike Unlikely: Teacher Union Official », le 26 décembre 1989. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/431876240?accountid=14701].

Gibb-Clark, Margot. « Truce Vote by Teachers Puts Strike in Abeyance », *The Globe and Mail*, le 21 février 1983. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/386583176?accountid=14701].

Globe and Mail (The). « Across Canada: N.B. Teachers Ratify 30-Month Agreement », le 20 juin 1981. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/386807687?accountid=14701].

Globe and Mail (The). « Across Canada: Teachers in N.B. Ready to Strike », le 3 juin 1981. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/386728282?accountid=14701].

Globe and Mail (The). « Laying Off of Teachers Key Issue in Strike: Rule Allows Surplus, Newfoundland Says », le 24 mai 1994. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1143650046?accountid=14701].

Globe and Mail (The). « N.B. Teachers Out in Contract Dispute », le 6 juin 1981. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/386656972?accountid=14701].

Globe and Mail (The). « Newfoundland Reluctant to Force End to Teacher Strike », le 4 juin 1994. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1142531584?accountid=14701].

Globe and Mail (The). « News Briefing », le 13 juin 1994. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1143673734?accountid=14701].

Globe and Mail (The). « Reach Accord, Teacher Strike Nearing End », le 29 février 1964. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1282669879?accountid=14701].

Globe and Mail (The). « Strike Against Children », le 7 février 1978. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1238310124?accountid=14701].

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. « Timeline of Negotiations », [En ligne], 2017. [https://novascotia.ca/psc/public-service-sustainability-mandate/Negotiation-Timeline.pdf] (Consulté le 11 août 2020).

Hain, Bruce. « Supply Teachers Say They'll Stay Home », *Huntsville Forester*, [En ligne], le 3 février 2006. [https://www.muskokaregion.com/news-story/3601694-supply-teachers-say-they-ll-stay-home/].

Hanson, Andy. *Quand la loi et l'éducation se rencontrent : La négociation collective dans le milieu enseignant au Canada*, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, décembre 2013.

Huntsville Forester. « Supply Teachers Take Job Action », [En ligne], le 30 juin 2006. [https://www.muskokaregion.com/news-story/3621761-supply-teachers-take-job-action/].

Industrial Worker. « GSOC Blockade at Washington Square », le 1^{er} juin 2006. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/195444243?accountid=14701].

Kaufield, Kathy. « Teachers Vote 97% in Favour of Strike; Union Official Says Result Does Not Mean Teachers Will Walk Out Next Week », *Telegraph-Journal*, le 16 mars 2005. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/423214415?accountid=14701].

Lau, Rachel. « Quebec Teachers on Strike: 4 Things You Need to Know », *Global News*, [En ligne], le 25 septembre 2015. [https://globalnews.ca/news/2241023/quebec-teachers-on-strike-4-things-you-need-to-know/].

Lavery, Robert E. « Changes in the Teaching Profession », *McGill Journal of Education*, [En ligne], vol. 7, n° 2, 1972, p. 166-174. [https://mje.mcgill.ca/article/view/6878/4820].

LeClair, Michele Elizabeth. « The Parker Report and Beyond: Upheaval and Change in the History of the Prince Edward Island Teachers' Federation », *Faculté d'éducation, University of Prince Edward Island (Canada)*, septembre 2001. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/304777380?accountid=14701].

Levine, Marc. *The Reconquest of Montreal: Language Policy and Social Change in a Bilingual City*, Philadelphie, Pennsylvanie, Temple University Press, 1991, p. 79-82.

Leyton-Brown, David. *1989 Canadian Annual Review of Politics and Public Affairs*, Toronto, Ontario, University of Toronto Press, 1995.

Lupton, Gary. « Angry Teachers Take their Stand », *Kingston Whig — Standard*, le 28 octobre 1997. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/353089249?accountid=14701].

Malarek, Victor. « Support Grows: Teacher Strike Gaining Force Despite Order », *The Globe and Mail*, le 19 février 1983. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1238616302/11CC608835C14351PQ/10?accountid=14701].

McGovern, Tom. « Ontario Teachers protest Bill 115 (Putting Students First Act) », *Global Nonviolent Action Database*, Swarthmore College (site Web), [En ligne], le 13 mars 2014. [https://nvdatabase.swarthmore.edu/content/ontario-teachers-protest-bill-115-putting-students-first-act].

McLean, Everton. « Teachers, Province Exchange Proposals », *Telegraph-Journal*, 2005. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/423225236?accountid=14701] (Consulté le 7 mai 2020).

Ontario. « The Metropolitan Toronto Boards of Education and Teachers Disputes Act, 1976 », *Ontario: Annual Statutes 1976*, 1-5, Toronto, Ontario, Osgoode Digital Commons, York University, 1976, [En ligne]. [https://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=3466&context=ontario_statutes].

Ottawa Sun. « The 1997 Teachers Strike », [En ligne], le 13 septembre 2012. [https://ottawasun.com/2012/09/12/the-1997-teachers-strike/wcm/9dbd6b87-b1c0-4487-8fc2-2ea26c161cb7].

Parrillo, Felicia. « Quebec, Teachers' Union Reaches Agreement in Principle », *Global News*, [En ligne], le 15 décembre 2015. [https://globalnews.ca/news/2402047/quebec-teachers-union-reaches-agreement-in-principle/].

Phinney, Maureen. « Landmarks and Challenges: A Short History of the Nova Scotia Teachers Union », [En ligne], juillet 2001. [https://immediac.blob.core.windows.net/nstuwebsite/images/Documents/Full_History.pdf].

Pitt, Robert D. « A Legacy of Leadership: A Commemorative Book Honouring the Centennial Celebrations of the Newfoundland Teachers' Association », [En ligne], 1990. [http://files.nlta.nl.ca/wp-content/uploads/public/documents/legacy_ldrshp.pdf] (Consulté le 8 août 2020).

Prairie, Michel. « 70,000 Teachers In Quebec Strike Over Pay Equity », *The Militant*, [En ligne], vol. 62, n° 43, le 30 novembre 1998. [https://www.themilitant.com/1998/6243/6243_22.html].

Prince Edward Island Teachers' Federation. (site Web). « PEITF History », [En ligne]. [https://www.peitf.com/history.html] (Consulté le 11 août 2020).

Richter, Barbara. « It's Elementary: A Brief History of Ontario's Public Elementary Teachers and Their Federations », *Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario*, [En ligne], 2018. [https://www.etfo.ca/AboutETFO/History/Documents/It's%20Elementary%20-%202018%20Edition.pdf].

Rose, Michael. « Quebec Showdown », *Maclean's*, [En ligne], le 18 septembre 1989. [https://archive.macleans.ca/article/1989/9/18/quebec-showdown].

Sallot, Jeff, et Sylvia Stead. « Legislature to be Recalled Next Week: Teachers Vote to Continue Strike, But Province Set to Order Return », *The Globe and Mail*, le 7 janvier 1976. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1239345039?accountid=14701].

Schofield, John. « A Season of Strife », *Maclean's*, [En ligne], le 22 mai 2000. [https://archive.macleans.ca/issue/20000522/#!&pid=42].

Scott, Marian. « Teachers Reject Five-Day Strike Proposal », *The Gazette*, le 7 septembre 1989. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/431846219/B1759097BD924548PQ/42?accountid=14701].

Seidman, Karen. « Teachers Map Out Job Action: Provincial Unions Planning Fall Work-to-Rule Campaign », *The Gazette*, le 5 août 1999. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/433517415/fulltext/AB815E8558B74E81PQ/71?accountid=14701].

Smaller, Harry. « Les enseignants, le militantisme et la grève au Canada (XIX^e-XX^e siècles) », *Éducation et Sociétés*, vol. 20, n° 2, 2007, p. 87-102. doi : https://doi.org/10.3917/es.020.0087.

Spartacist Canada. « Ontario Gov't Breaks Teachers' Strike », *Spartacist Canada*, [En ligne], n° 4, février 1976, p. 1-4. [https://www.marxists.org/history/etol/newspape/spartacist-canada/004_1976_02-SpartCan.pdf].

Spaull, Andrew. « Fields of Disappointment: The Writing of Teacher Union History in Canada », *Historical Studies in Education*, vol. 3, n° 1, 1991, p. 21-47. doi : 10.32316/hse/rhe.v3i1.865.

Telegraph-Journal. « Homeless Shelter Opens in Shediac June 8, 1911; this Week in History », le 4 juin 2005. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/423236992?accountid=14701>].

Telegraph-Journal. « The Deal's Done; Now, Start Talking », le 2 juin 2005. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/423237021?accountid=14701>].

United Press International. « Newfoundland Teachers Strike Ends », [En ligne], le 2 mai 1983. [<https://www.upi.com/Archives/1983/05/02/Newfoundland-teachers-strike-ends/3128420696000/>] (Consulté le 10 août 2020).

Williams, Cassie. « Teachers in Nova Scotia to start work-to-rule job action Dec. 5 », CBC, [En ligne], le 28 novembre 2016. [<https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/teachers-work-to-rule-job-action-contract-dispute-union-nstu-1.3870651>].

Wilton, Katherine. « English School Teachers to Join Strikes », *Montreal Gazette*, le 29 octobre 2015. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1728179824?accountid=14701>].

Wilton, Katherine. « French Public School Teachers Threaten Strike; Educators Could Walk Off the Job for Three Days in Mid-December », *Montreal Gazette*, le 24 novembre 2015. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1735859926/C96E637070474BCF-PQ/30?accountid=14701>].

Wright, Teresa. « P.E.I. Teachers to Protest Teaching Cuts », *The Guardian*, [En ligne], le 26 juin 2015. [<https://www.theguardian.pe.ca/news/local/pei-teachers-to-protest-teaching-cuts-99463/>].



RÉFÉRENCES

1. Andrew Spaul, « Fields of Disappointment: The Writing of Teacher Union History in Canada », *Historical Studies in Education*, vol. 3, n° 1, 1991, p. 21-47.
2. Harry Smaller, « Les enseignants, le militantisme et la grève au Canada (XIX^e-XX^e siècles) », *Éducation et Sociétés*, vol. 20, n° 2, 2007, p. 87-102.
3. *Ibid.*
4. Andrew Spaul, *op. cit.*
5. Harry Smaller, *op. cit.*
6. *Ibid.*
7. Robert D. Pitt, « A Legacy of Leadership: A Commemorative Book Honouring the Centennial Celebrations of the Newfoundland Teachers' Association », Newfoundland and Labrador Teachers' Association, [En ligne], 1990. [http://files.nlta.nl.ca/wp-content/uploads/public/documents/legcy_ldrshp.pdf].
8. *Ibid.*
9. United Press International, « Newfoundland Teachers Strike Ends », [En ligne], le 2 mai 1983. [<https://www.upi.com/Archives/1983/05/02/Newfoundland-teachers-strike-ends/3128420696000/>].
10. Robert D. Pitt, *op. cit.*
11. « Laying Off of Teachers Key Issue in Strike: Rule Allows Surplus, Newfoundland Says », *The Globe and Mail*, le 24 mai 1994. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1143650046?accountid=14701>].
12. Kevin Cox, « Newfoundland Teachers Plan Walkout: N.S. Teachers Favour Strike; PEI Civil Servants Polled on Possible Job Action », *The Globe and Mail*, le 14 mai 1994. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1140851782?accountid=14701>].
13. « News Briefing », *The Globe and Mail*, le 13 juin 1994. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1143673734?accountid=14701>].
14. « Newfoundland Reluctant to Force End to Teacher Strike », *The Globe and Mail*, le 4 juin 1994. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1142531584?accountid=14701>].
15. « News Briefing », *op. cit.*
16. Maureen Phinney, *Landmarks and Challenges: A Short History of the Nova Scotia Teachers Union*, Nova Scotia Teachers Union, [En ligne], juillet 2001. [https://immediac.blob.core.windows.net/nstuwebsite/images/Documents/Full_History.pdf].
17. *Ibid.*
18. *Ibid.*
19. John Schofield, « A Season of Strife », *Maclean's*, [En ligne], le 22 mai 2000. [<https://archive.macleans.ca/issue/20000522/#!&pid=42>].
20. Cassie Williams, « Teachers in Nova Scotia to start work-to-rule job action Dec. 5 », CBC, [En ligne], le 28 novembre 2016. [<https://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/teachers-work-to-rule-job-action-contract-dispute-union-nstu-1.3870651>].
21. Brian Forbes, « The Assault on Teachers' Collective Bargaining Rights in Nova Scotia », Centre canadien de politiques alternatives, [En ligne], printemps-été 2017. [https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2017/06/osos_spring.summer2017_Assault%20on%20Teachers%27%20Collective%20Bargaining.pdf].
22. Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, « Timeline of Negotiations », [En ligne]. [<https://novascotia.ca/psc/public-service-sustainability-mandate/Negotiation-Timeline.pdf>].
23. Cassie Williams, *op. cit.*
24. Brian Forbes, *op. cit.*
25. Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, *op. cit.*
26. Brian Forbes, *op. cit.*
27. Keith Doucette, « Bill ending N.S. teachers' contract dispute passes », CTV News, [En ligne], le 21 février 2017. [<https://www.ctvnews.ca/canada/bill-ending-n-s-teachers-contract-dispute-passes-1.3294252>].

28. Prince Edward Island Teachers' Federation (site Web), « PEITF History », [En ligne]. [https://www.peitf.com/history.html] (Consulté le 11 août 2020).
29. Michele Elizabeth LeClair, « The Parker Report and Beyond: Upheaval and Change in the History of the Prince Edward Island Teachers' Federation », Faculté d'éducation, University of Prince Edward Island (Canada), septembre 2001. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/304777380?accountid=14701].
30. Andy Hanson, *Quand la loi et l'éducation se rencontrent : La négociation collective dans le milieu enseignant au Canada*, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, décembre 2013.
31. Teresa Wright, « P.E.I. Teachers to Protest Teaching Cuts », *The Guardian*, [En ligne], le 26 juin 2015. [https://www.theguardian.pe.ca/news/local/pei-teachers-to-protest-teaching-cuts-99463/].
32. « Union Pleased After P.E.I. Teaching Job Cuts Reversed », CTV Atlantic, [En ligne], le 15 juillet 2015. [https://atlantic.ctvnews.ca/union-pleased-after-p-e-i-teaching-job-cuts-reversed-1.2471396?cache=yes&clipld104062%3Fclipld%3D68596].
33. « Across Canada: Teachers in N.B. Ready to Strike », *The Globe and Mail*, le 3 juin 1981. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/386728282?accountid=14701].
34. « Homeless Shelter Opens in Shediac June 8, 1911; this Week in History », *Telegraph-Journal*, le 4 juin 2005. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/423236992?accountid=14701].
35. *Ibid.*
36. « Across Canada: N.B. Teachers Ratify 30-Month Agreement », *The Globe and Mail*, le 20 juin 1981. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/386807687?accountid=14701].
37. « Student Protest Spreading Across N.B. », CBC News, [En ligne], le 13 avril 2005. [https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/student-protest-spreading-across-n-b-1.536463].
38. Everton McLean, « Teachers, Province Exchange Proposals », *Telegraph-Journal*, 2005. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/423225236?accountid=14701] (Consulté le 7 mai 2020).
39. Kathy Kaufield, « Teachers Vote 97% in Favour of Strike; Union Official Says Result Does Not Mean Teachers Will Walk Out Next Week », *Telegraph-Journal*, le 16 mars 2005. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/423214415?accountid=14701].
40. « Job Action Changes School Day in N.B », CBC News, [En ligne], le 4 avril 2005. [https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/job-action-changes-school-day-in-n-b-1.548216].
41. CBC News, « Student Protest Spreading Across N.B. », *op. cit.*
42. Kathy Kaufield, *op. cit.*
43. « The Deal's Done; Now, Start Talking », *Telegraph-Journal*, le 2 juin 2005. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/423237021?accountid=14701].
44. Ray Gardner, « The Little Red Sweatshop », *Maclean's*, [En ligne], le 15 avril 1949. [https://archive.macleans.ca/article/1949/4/15/the-little-red-sweatshop].
45. « Reach Accord, Teacher Strike Nearing End », *The Globe and Mail*, le 29 février 1964. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1282669879?accountid=14701].
46. Robert E. Lavery, « Changes in the Teaching Profession », *McGill Journal of Education*, [En ligne], vol. 7, n° 2, 1972, p. 166-174. [https://mje.mcgill.ca/article/view/6878/4820].
47. Marc Levine, *The Reconquest of Montreal: Language Policy and Social Change in a Bilingual City*, Philadelphie, Pennsylvanie, Temple University Press, 1991, p. 79-82.
48. Anne Beirne, « The Common Front Cracks », *Maclean's*, [En ligne], le 7 février 1983. [https://archive.macleans.ca/issue/19830207/#!&pid=10].
49. Victor Malarek, « Support Grows: Teacher Strike Gaining Force Despite Order », *The Globe and Mail*, le 19 février 1983. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1238616302/11CC608835C14351PQ/10?accountid=14701].
50. Anne Beirne, « Showdown in Quebec », *Maclean's*, [En ligne], le 28 février 1983. [https://archive.macleans.ca/article/1983/2/28/showdown-in-quebec].
51. Victor Malarek, *op. cit.*
52. Margot Gibb-Clark, « Truce Vote by Teachers Puts Strike in Abeyance », *The Globe and Mail*, le 21 février 1983. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/386583176?accountid=14701].
53. Marian Scott, « Teachers Reject Five-Day Strike Proposal », *The Gazette*, le 7 septembre 1989. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/431846219/B1759097BD-924548PQ/42?accountid=14701].
54. Michael Rose, « Quebec Showdown », *Maclean's*, [En ligne], le 18 septembre 1989. [https://archive.macleans.ca/article/1989/9/18/quebec-showdown].
55. Marian Scott, *op. cit.*

56. Philip Authier, « Outaouais Teachers May Strike », *The Ottawa Citizen*, le 21 août 1989. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/239378976?accountid=14701].
57. David Leyton-Brown, *1989 Canadian Annual Review of Politics and Public Affairs*, Toronto, Ontario, University of Toronto Press, 1995, p. 157.
58. « School Strike Unlikely: Teacher Union Official », *The Gazette*, le 26 décembre 1989. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/431876240?accountid=14701].
59. Michel Prairie, « 70,000 Teachers In Quebec Strike Over Pay Equity », *The Militant*, [En ligne], vol. 62, n° 43, le 30 novembre 1998. [https://www.themilitant.com/1998/6243/6243_22.html].
60. Karen Seidman, « Teachers Map Out Job Action: Provincial Unions Planning Fall Work-to-Rule Campaign », *The Gazette*, le 5 août 1999. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/t433517415/fulltext/AB815E8558B74E81PQ/71?accountid=14701].
61. « Quebec Teachers Stage One-Day Strike », CTV News, [En ligne], le 8 juin 2010. [https://montreal.ctvnews.ca/quebec-teachers-stage-one-day-strike-1.520528]
62. Katherine Wilton, « English School Teachers to Join Strikes », *Montreal Gazette*, le 29 octobre 2015. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1728179824?accountid=14701].
63. Rachel Lau, « Quebec Teachers on Strike: 4 Things You Need to Know », Global News, [En ligne], le 25 septembre 2015. [https://globalnews.ca/news/2241023/quebec-teachers-on-strike-4-things-you-need-to-know/].
64. Katherine Wilton, *op. cit.*
65. Katherine Wilton, « French Public School Teachers Threaten Strike; Educators Could Walk Off the Job for Three Days in Mid-December », *Montreal Gazette*, le 24 novembre 2015. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1735859926/C96E637070474BCFPQ/30?accountid=14701].
66. Felicia Parrillo, « Quebec, Teachers' Union Reaches Agreement in Principle », Global News, [En ligne], le 15 décembre 2015. [https://globalnews.ca/news/2402047/quebec-teachers-union-reaches-agreement-in-principle/].
67. Barbara Richter, « It's Elementary: A Brief History of Ontario's Public Elementary Teachers and Their Federations », Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario, [En ligne], 2018. [https://www.etfo.ca/AboutETFO/History/Documents/It's%20Elementary%20-%202018%20Edition.pdf].
68. *Ibid.*
69. Spartacist Canada, « Ontario Gov't Breaks Teachers' Strike », Spartacist Canada, [En ligne], n° 4, février 1976, p. 1-4. [https://www.marxists.org/history/etol/newspape/spartacist-canada/004_1976_02-SpartCan.pdf].
70. Ontario, « The Metropolitan Toronto Boards of Education and Teachers Disputes Act, 1976 », *Ontario: Annual Statutes*, vol. 1976, article 3, Toronto, Ontario, Osgoode Digital Commons, York University, 1976, [En ligne]. [https://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=3466&context=ontario_statutes].
71. Jeff Sallot et Sylvia Stead, « Legislature to Be Recalled Next Week: Teachers Vote to Continue Strike, But Province Set to Order Return », *The Globe and Mail*, le 7 janvier 1976. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1239345039?accountid=14701].
72. Spartacist Canada, *op. cit.*
73. Ontario, *op. cit.*
74. Spartacist Canada, *op. cit.*
75. « Strike Against Children », *The Globe and Mail*, le 7 février 1978. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1238310124?accountid=14701].
76. « The 1997 Teachers Strike », *Ottawa Sun*, [En ligne], le 13 septembre 2012. [https://ottawasun.com/2012/09/12/the-1997-teachers-strike/wcm/9dbd6b87-b1c0-4487-8fc2-2ea26c161cb7].
77. Richard Brennan, « Strike Inevitable: Teachers », *Kingston Whig — Standard*, [En ligne], le 23 septembre 1997. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/353050044?accountid=14701].
78. Congrès du travail du Canada, « Les enseignantes et enseignants de l'Ontario mettent fin au plus important mouvement de protestation de l'histoire du secteur », [En ligne], le 4 janvier 2019. [https://congresdutravail.ca/les-enseignantes-et-enseignants-de-l-ontario-mettent-fin-au-plus-important-mouvement-de-protestation-de-l-histoire-du-secteur/].
79. Gary Lupton, « Angry Teachers Take their Stand », *Kingston Whig — Standard*, [En ligne], le 28 octobre 1997. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/353089249?accountid=14701].
80. Congrès du travail du Canada, *op. cit.*
81. « Teachers, Parents Jeer as Ontario Education Bill Approved », *Edmonton Journal*, [En ligne], le 2 décembre 1997. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/252478285?accountid=14701].
82. Barbara Richter, *op. cit.*

83. *Ibid.*
84. *Ibid.*
85. Christine Brown, « ETFO Celebrates 10 Years of Success: Ten Years of Collective Bargaining (Collective Bargaining) », *ETFO Voice*, [En ligne], décembre 2008. [<http://etfovoice.ca/node/244>].
86. Barbara Richter, *op. cit.*
87. « GSOC Blockade at Washington Square », *Industrial Worker*, [En ligne], le 1^{er} juin 2006. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/195444243?accountid=14701>].
88. Bruce Hain, « Supply Teachers Say They'll Stay Home », *Huntsville Forester*, [En ligne], le 3 février 2006. [<https://www.muskokaregion.com/news-story/3601694-supply-teachers-say-they-ll-stay-home/>].
89. « Supply Teachers Take Job Action », *Huntsville Forester*, [En ligne], le 30 juin 2006. [<https://www.muskokaregion.com/news-story/3621761-supply-teachers-take-job-action/>].
90. Tom McGovern, « Ontario Teachers protest Bill 115 (Putting Students First Act) », *Global Nonviolent Action Database*, Swarthmore College, [En ligne], le 13 mars 2014. [<https://nvdatabase.swarthmore.edu/content/ontario-teachers-protest-bill-115-putting-students-first-act>].
91. Dalson Chen, « Teachers Yell "Shame" at Premier; McGuinty Firm on "Pay Freeze" », *The Windsor Star*, [En ligne], le 10 août 2012. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1033176290?accountid=14701>].
92. Tom McGovern, *op. cit.*
93. « May 14, 2015 (Page GT4) », *Toronto Star*, [En ligne], le 14 mai 2015. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/2032155822?accountid=14701>].
94. « April 21, 2015 (Page GT3) », *Toronto Star*, [En ligne], le 21 avril 2015. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/2032166061?accountid=14701>].
95. « Timeline of Ontario's Current Labour Strife in Schools », CTV News, [En ligne], le 26 mai 2015. [<https://www.ctvnews.ca/canada/timeline-of-ontario-s-current-labour-strife-in-schools-1.2392680>].
96. Barbara Richter, *op. cit.*
97. Philip Lee-Shanok, « Union Bargaining Tactic Costs 57 Catholic Board Teachers Permanent Jobs », *CBC*, [En ligne], le 22 septembre 2016. [<https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/union-bargaining-tactic-costs-57-catholic-board-teachers-permanent-jobs-1.3774956>].
98. Ryan Rocca, « Key Contract Issues as Tensions Increase Between Ontario Public High School Teachers' Union, Government », *Global News*, [En ligne], le 29 novembre 2019. [<https://globalnews.ca/news/6234532/ontario-government-ossstf-contract-issues/>].
99. Isabel Teotonio, « Parents Reported Being Overpaid by Province for Child-Care Costs », *Toronto Star*, [En ligne], le 7 février 2020. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/2381720790?accountid=14701>].
100. Allison Jones, « Ontario Elementary, High School Teachers Start Work-to-Rule Campaigns », *Global News*, [En ligne], le 26 novembre 2019. [<https://globalnews.ca/news/6217899/ontario-elementary-high-school-teachers-start-work-to-rule-campaigns>].
101. Isabel Teotonio, « Is School In or Out? What You Need to Know », *Toronto Star*, [En ligne], le 19 janvier 2020. [<https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/pdntorontostar/docview/2381724420/869D318CD6E043EBPQ/8?accountid=14701>].
102. Allison Jones, *op. cit.*
103. Shawn Jeffords, « Ontario Teachers' Unions Move Ahead with Job Action Despite New Government Offer », *Global News*, [En ligne], le 5 mars 2020. [<https://globalnews.ca/news/6634095/ontario-french-english-catholic-provincewide-teachers-strike/>].
104. Ryan Rocca, « Entire Ontario Public School System Closed, Millions Out of Class Friday as Teachers Strike », *Global News*, [En ligne], le 21 février 2020. [<https://globalnews.ca/news/6575272/ontario-wide-teachers-strike/>].
105. Allison Jones, « Ontario Government Strikes Deals with French Language, Elementary Teachers' Unions », *Global News*, [En ligne], le 31 mars 2020. [<https://globalnews.ca/news/6759484/aefo-etfo-tentative-contracts-ontario/>].
106. Alexander Mazur, « Ontario English Catholic Teachers Association Announces Tentative Deal, Suspends all Strike Action », *Global News*, [En ligne], le 12 mars 2020. [<https://globalnews.ca/news/6668523/ontario-english-catholic-teachers-association-deal-suspends-strike/>].
107. Ryan Rocca et Jessica Patton, « Ontario Elementary Teachers' Union, Province Reach Tentative Agreement », *Global News*, [En ligne], le 20 mars 2020. [<https://globalnews.ca/news/6710957/etfo-ontario-tentative-agreement/>].
108. Ryan Rocca et Jessica Patton, « Elementary Teachers' Reach Tentative Agreement », *Global News*, [En ligne], le 20 mars 2020. [<https://globalnews.ca/news/6710957/etfo-ontario-tentative-agreement/>].

109. Josh Pringle et Katie Griffin, « OSSTF Pauses Strike Action, but Plans to Expand Work-to-Rule Campaign », CTV News, [En ligne], le 6 mars 2020. [https://ottawa.ctvnews.ca/osstf-pauses-strike-action-but-plans-to-expand-work-to-rule-campaign-1.4841887].
110. Manitoba Teachers' Society (The) (site Web), « Collective Bargaining », [En ligne]. [http://www.mbteach.org/mts100/?p=9662] (Consulté le 17 août 2020).
111. Manitoba Teachers' Society (The) (site Web), « Our History », [En ligne]. [https://www.mbteach.org/mtscms/2016/07/05/our-history/] (Consulté le 17 août 2020).
112. Manitoba Teachers' Society (The), « Collective Bargaining ».
113. Diane Miller, « 1993 – Manitoba Teachers Reject Province Wide Bargaining », MTN Pulse News, [Vidéo en ligne], 1993, 2:00-4:49. Repéré au https://youtu.be/t1pOrwtgj-g.
114. Rob Gibson et Darcy Modin, « 1994 – Opposing Radio Ads about Education Reform », MTN Pulse News, [Vidéo en ligne], 1994. Repéré au https://www.youtube.com/watch?v=MIMvli7yB7g.
115. Manitoba Teachers' Society (The) (site Web), « 1996 – More Rallies at the Leg », [Vidéo en ligne], le 17 août 2020. Repéré au http://www.mbteach.org/mts100/?p=9758.
116. George Stephenson, « MTS Rally for Public Education », *The Manitoba Teachers' Society*, [En ligne], juin 2018. [https://www.mbteach.org/mtscms/2018/06/07/mts-anti-cut-rally/].
117. Ken Horsman, « Education », *The Encyclopedia of Saskatchewan* (site Web), Canadian Plains Research Center, University of Regina, [En ligne], 2006. [https://esask.uregina.ca/entry/education.jsp] (Consulté le 17 août 2020).
118. Verna Gallen et Bill Quine, « Saskatchewan Teachers' Federation », *The Encyclopedia of Saskatchewan* (site Web), Canadian Plains Research Center, University of Regina, [En ligne], 2006. [https://esask.uregina.ca/entry/education.jsp] (Consulté le 17 août 2020).
119. Darren Bernhardt, « Teachers Threaten Job Action: STF Members Ready to Dump Extracurricular Activities as Early as Friday if Deal Not Reached », *Star - Phoenix*, le 6 septembre 2000. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/348612825?accountid=14701].
120. John Schofield, « After – School Boycott », *Maclean's*, [En ligne], le 25 septembre 2000. [https://archive.macleans.ca/issue/20000925/#!/&pid=54].
121. Fédération des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan, « Provincial Collective Bargaining: History and Significant Events », Fédération des enseignantes et des enseignants de la Saskatchewan, [En ligne], 2016. [https://www.stf.sk.ca/sites/default/files/history_teacher_collective_bargaining.pdf].
122. Jennifer Graham, « Contract Lessons: Teachers Walk Out of Class for First Time in Saskatchewan », *The Globe and Mail*, [En ligne], le 5 mai 2011. [https://www.theglobeandmail.com/news/national/contract-lessons-teachers-walk-out-of-class-for-first-time-in-saskatchewan/article578844/].
123. « Sask. Teachers on Strike for 2 Days Next Week », CBC News, [En ligne], le 20 mai 2011. [https://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/sask-teachers-on-strike-for-2-days-next-week-1.1083267].
124. Angela Hall, « Gov't Appoints Mediator », *Leader Post*, le 1^{er} juin 2011. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/870126610?accountid=14701].
125. Lana Haight, « Teachers Accept New Contract », *Leader Post*, le 29 septembre 2011. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/895677153?accountid=14701].
126. David Flower, « A Half-Century of Unfulfilled Dreams: Educational Concerns in Alberta, 1957–2002 », *ATA Magazine*, [En ligne], vol. 83, n° 1, The Alberta Teachers' Association, automne 2002. [https://www.teachers.ab.ca/News%20Room/ata%20magazine/Volume%2083/Number%201/Articles/Pages/A%20Half%20Century%20of%20Unfulfilled%20Dreams.aspx] (Consulté le 18 août 2020).
127. Andrew Spaul, *op. cit.*
128. « Edmonton Scholars Strike with Teachers », *The Globe*, [En ligne], le 14 avril 1921. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1356314778?accountid=14701].
129. David Flower, *op. cit.*
130. Suzanne Zwarun, « Why Shoot the Teacher », *Maclean's*, [En ligne], le 13 octobre 1980. [https://archive.macleans.ca/issue/19801013/#!/&pid=34].
131. « Teachers' Strike Over in Alberta », *The Globe and Mail*, [En ligne], le 7 avril 1988. [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1237234333/8B143E0A58DF44E7PQ/3?accountid=14701].
132. Larry Booi, « A Time of Great Upheaval - April 2001 to June 2002 », *ATA Magazine*, [En ligne], vol. 88, n° 4, The Alberta Teachers' Association, été 2008. [https://www.teachers.ab.ca/News%20Room/ata%20magazine/Volume%2088/Number%204/Articles/Pages/A%20Time%20of%20Great%20Upheaval.aspx] (Consulté le 18 août 2020).

133. Gouvernement de l'Alberta, « Good Faith Agreement Shows Shared Commitment to Students », [En ligne], le 19 avril 2002. [https://www.alberta.ca/release.cfm?xID=12206].
134. Tony F. Arruda, « Canada's First Teachers' Strike: Victoria 1919 », *The BC Labour Heritage Centre*, [En ligne], avril 2017. [http://www.labourheritagecentre.ca/wordpress/wp-content/uploads/2017/05/GVTA-1919-Strike-Final_web.pdf].
135. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (site Web), « 1919 Victoria Strike », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39136] (Consulté le 18 août 2020).
136. Tony F. Arruda, *op. cit.*
137. Steve Norman, « The New Westminster Strike of 1921 », *The B.C. Teacher*, [En ligne], janvier-février 1984. [https://bctf.ca/WorkArea/GetAsset.aspx?id=42660%20].
138. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (site Web), « 1939 Langley Affair », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39139] (Consulté le 19 août 2020).
139. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (site Web), « 1967 Over 40 Campaign », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39401] (Consulté le 19 août 2020).
140. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (site Web), « 1969 Working and Learning Conditions Contracts », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=42464] (Consulté le 19 août 2020).
141. Ken Novakowski, « Teacher Pensions Improved with Age », *Teachers' Newsmagazine*, [En ligne]. vol. 12, n° 2, octobre 1999. [https://bctf.ca/uploadedFiles/HistoryMuseum/Rooms/Bargaining/Teacher%20pensions%20improved%20with%20age.pdf].
142. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (site Web), « 1974 Surrey Walkout to Protest Large Classes », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39403] (Consulté le 19 août 2020).
143. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (site Web), « 1981 Terrace 6-Day Strike », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39404] (Consulté le 19 août 2020).
144. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (site Web), « Ten Years That Changed It All: From a Cross Burning to Class Size in Contract », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=45543] (Consulté le 19 août 2020).
145. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (site Web), « 1983 3-Day Solidarity Strike for Seniority Rights », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=45543] (Consulté le 19 août 2020).
146. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, « Ten Years that Changed It All ».
147. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique (site Web), « 1988 Full Scope Local Bargaining », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39407] (Consulté le 19 août 2020).
148. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, « 2002 Province-Wide Protest Against Removal of Bargaining Rights and Class Size and Composition Provisions (Contract Stripping) », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39409]. (Consulté le 19 août 2020).
149. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, « Defending Bargaining Rights at the Table, in the Streets, and in the Courts, Collective Bargaining 2001–2016: A Timeline », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=45502] (Consulté le 19 août 2020).
150. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, « Defending Bargaining Rights ».
151. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, « 2005 10-day Illegal Strike », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39410] (Consulté le 19 août 2020).
152. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, « 2012 3-day Strike for a Negotiated Agreement », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39523] (Consulté le 19 août 2020).
153. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, « Defending Bargaining Rights ».
154. *Ibid.*
155. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, « 2014 Strike and Lockout », [En ligne]. [https://bctf.ca/history/rooms/BargainingDetail.aspx?id=39526] (Consulté le 19 août 2020).
156. Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique, « Defending Bargaining Rights ».
157. Andy Hanson, *op. cit.*
158. Andy Hanson, *op. cit.*
159. Andy Hanson, *op. cit.*



Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants

2490, promenade Don Reid, Ottawa (Ontario) K1H 1E1 Canada

Téléphone : 613-232-1505

Ligne sans frais : 1-866-283-1505

Fax : 613-232-1886

www.ctf-fce.ca